



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CANTAL

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU BASSIN D'AURILLAC, DU CARLADÈS ET DE LA CHÂTAIGNERAIE



Note d'enjeux de l'État

Avril 2014



PRÉFET DU CANTAL

Aurillac, le 05 MAI 2014

Le Préfet,

Monsieur le Président,

Par délibération du 25 juillet 2013 vous vous engagez à élaborer le SCoT d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie (SCoT du BACC). À cette occasion, j'ai le plaisir de bien vouloir vous transmettre ci-joint la « note d'enjeux de l'État ».

Cette note présente les enjeux prioritaires que l'État portera, tout au long de l'élaboration du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie, en tant que personne publique associée.

Elle constitue ainsi une référence pour les échanges à venir entre les services de l'État associés et le syndicat mixte du SCoT du BACC. Elle pourra être enrichie en tant que de besoin, à mesure de l'avancement de la procédure.

Il s'agit, pour l'État aujourd'hui, d'accompagner le syndicat mixte dans la mutation des documents d'urbanisme et de planification stratégique avec pour objectif l'aménagement équilibré et durable des territoires. Il doit s'assurer que ces documents permettent effectivement de répondre aux besoins des populations ainsi que la mise en œuvre des politiques prioritaires de l'État : le développement de l'offre de logement, la préservation de l'environnement et des paysages, la moindre consommation de l'espace, et la prise en compte des risques.

Cette note d'enjeux ne prétend pas être exhaustive et n'a pas vocation à aborder de façon détaillée l'ensemble des problématiques susceptibles de l'être dans le futur SCoT. Elle s'attache surtout à développer les orientations de l'État déclinées sur ce territoire, structurées autour de 7 grands thèmes, s'inscrivant dans la politique du développement durable et de la stratégie nationale de la transition écologique.

Monsieur Jacques MEZARD
Président du Syndicat Mixte du SCOT
du Bassin d'Aurillac du Carladès et de la Châtaigneraie
Sénateur
3, place des Cames
BP 501
15005 AURILLAC CEDEX

Toutefois, l'État sera particulièrement attentif à la prise en compte de 5 « enjeux prioritaires » concernant l'attractivité territoriale du BACC et ses grands équilibres, mis en évidence par l'analyse des éléments de contexte et des tendances des dernières évolutions sociétales relevées par les récentes études de l'INSEE :

A) Conforter Aurillac dans son rôle de ville moyenne, au bénéfice du territoire du BACC, mais également dans le cadre d'une armature urbaine régionale et inter-régionale équilibrée.

B) Développer une stratégie de développement économique du territoire, basée sur ses ressources locales (agriculture, bois), l'innovation (niches économiques émergentes), l'attractivité touristique (patrimoine, paysage) et la « silver économie ».

C) Valoriser les qualités du territoire et préserver le cadre de vie, source d'attractivité qui permettra non seulement de relever le défi démographique présent et à venir, mais également de préserver le bien être des habitants.

D) Aménager le territoire de manière raisonnée et économe en préservant les espaces naturels et agricoles et en densifiant les espaces urbanisés.

E) Développer une gouvernance locale au plus près des enjeux inter-communautaires en s'appuyant notamment sur tous les acteurs du territoire et une ingénierie de qualité.

Je rappelle néanmoins que l'avis de l'État, sur le projet de SCOT, portera sur l'ensemble du document.

La note d'enjeux constitue ainsi une référence pour les échanges à venir entre les services de l'État associés et le syndicat mixte du SCoT du BACC. Elle pourra être enrichie en tant que de besoin, à mesure de l'avancement de la procédure.

En saluant les efforts et l'engagement dont vous faites preuve pour l'élaboration de ce document de planification stratégique, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet



Jean-Luc COMBÉ

SOMMAIRE

SOMMAIRE

- Le courrier du Préfet..... p. 3

INTRODUCTION

- Brève présentation du territoire du BACC..... p. 9
- Éléments de contexte législatif et réglementaire..... p. 10
- L'objectif de la note d'enjeux de l'État sur le territoire du BACC..... p.12

LES ENJEUX

1-Aménagement durable

- Gestion économe de l'espace..... p. 20-21
- Paysage..... p. 22-23
- Formes urbaines..... p. 24-25
- Patrimoine..... p. 26-27
- Risque inondation..... p. 28-29

2-Habitat – Cadre de Vie - Cohésion sociale

- Logement – Habitat..... p. 30-31
- Santé..... p. 32-33
- Déchets..... p. 34-35

3-Mobilité

- Transports..... p.36-37
- Aménagement numérique..... p. 38-39

4-Économie

- Agriculture..... p. 40-41
- Forêt..... p.42-43
- Tourisme..... p. 44-45
- « Silver » économie..... p. 46-47
- Économie résidentielle..... p. 48-49
- Appareil productif p. 50-51
- Zones d'activités p. 52-53

5-Énergie - Climat

- Climat - EGES p. 54-55
- Énergie p. 56-57

6-Milieus naturels - Biodiversité

- Biodiversité p. 58-59
- Eau p. 60-61
- Carrières p. 62-63
- Trame verte et bleue p. 64-65

7-Gouvernance

- Gouvernance de l'eau p. 66-67
- Échelles de Gouvernances p. 68-69
- Armature du territoire p. 70-71
- Harmonisation de la fiscalité p. 72-73

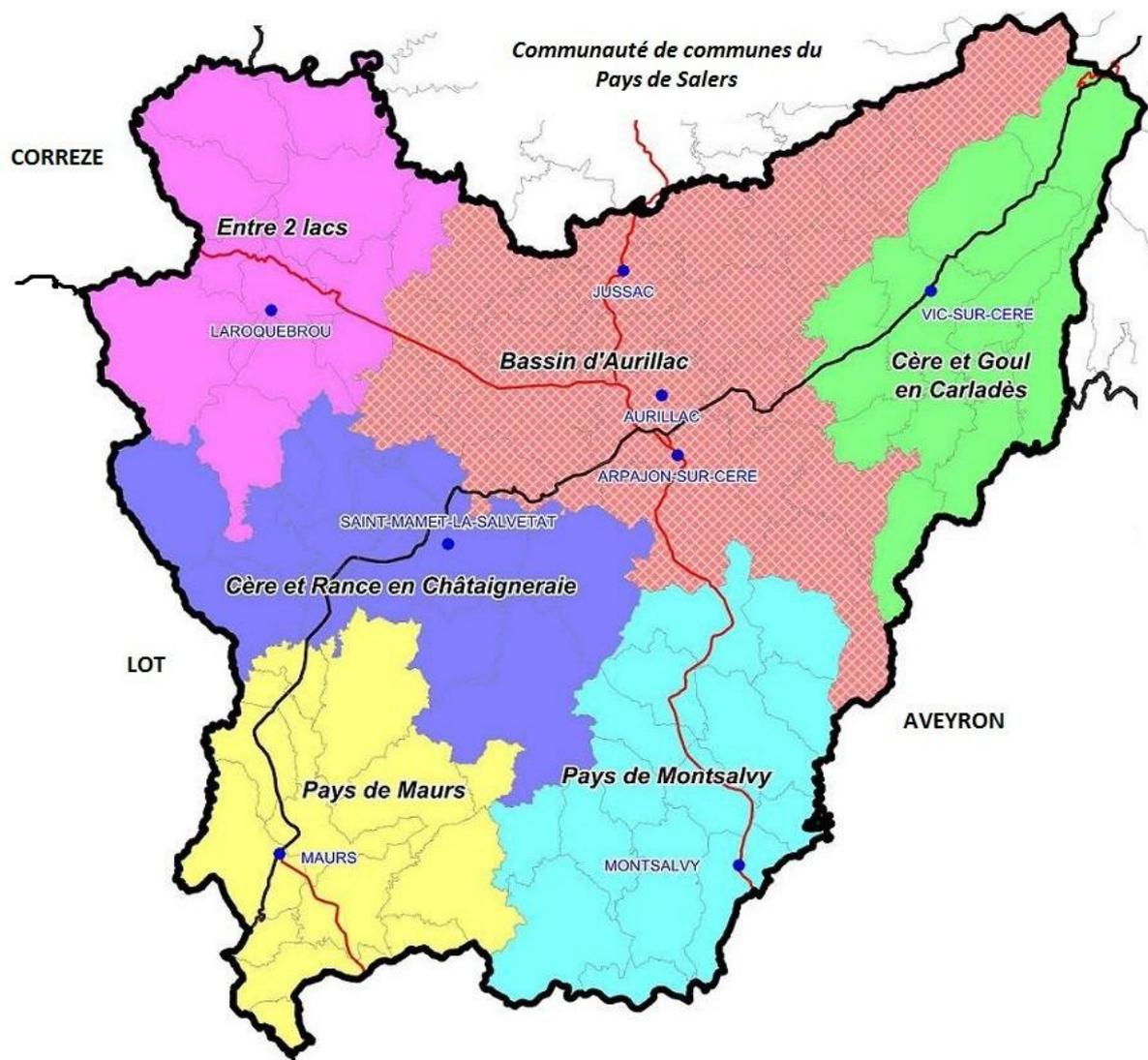
TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ENJEUX PRIORITAIRES

- Les 5 enjeux prioritaires de l'État p. 75

ANNEXE

- Acronymes p. 76
- Contributeurs p. 77

**Périmètre du SCoT du Bassin d'Aurillac
du Carladès et de la Châtaigneraie
et
Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)**



I - Brève présentation du territoire du BACC

Les spécificités du territoire du bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie.

Le périmètre du SCoT du Bassin d'Aurillac du Carladès et de la Châtaigneraie (BACC) reprend les limites du pays d'Aurillac. Avec un peu moins de 80 000 habitants et environ 32 000 emplois, ce territoire s'articule autour de l'agglomération Aurillacoise, chef-lieu du département, nœud de communications et de relations.

Cette agglomération, où se concentre 45% de la population, constitue le poumon démographique et économique du territoire.

Excentré à la pointe sud du périmètre, proche de Figeac, seul le bassin de Maurs développe une relative autonomie.

De par son étendue sur des zones peu denses où l'agriculture reste prédominante, les spécificités socio-économiques rapprochent plus le territoire du SCoT des zones rurales que des bassins de vie urbains.

La situation géographique et topographique du BACC, éloigné à plus d'une heure d'une autoroute démontre un éloignement géographique accentué par un déficit en voies d'accès rapides autoroutières ou ferroviaires. Ces éléments sont nécessairement à prendre en compte pour le développement de ce territoire et plus généralement pour les territoires dans l'aire d'influence d'Aurillac.

Le territoire du BACC, comme le reste du département est de plus confronté au vieillissement de sa population. Nombre de jeunes partent faute d'emplois qualifiés sur place. À l'image de la population, l'essentiel du tissu économique local, ayant pour axe majeur les services à la population, se concentre également sur Aurillac et dans sa périphérie.

Le maintien du tissu agricole tourné vers l'élevage, la production laitière et les industries de transformation qui en découlent, représente dès lors un enjeu économique majeur. À l'instar des autres territoires disposant d'une image environnementale préservée et d'atouts culturels et architecturaux, l'activité touristique hivernale et estivale pourrait venir soutenir cette économie rurale.

STRUCTURATION DU TERRITOIRE DU BACC	
Nombre de communes	89
Population	79 927
Altitude moyenne de résidence de la population	608 m
Densité de la population (habitants par km ²)	44 hab/km ²
Communautés de communes incluses dans le périmètre	6
CA du Bassin d'Aurillac	25 communes - 53 716 hab.
CC Cère et Goul en Carladès	11 communes - 5 045 hab.
CC Cère et Rance en Châtaigneraie	12 communes - 6 269 hab.
CC Entre 2 lacs	12 communes - 3 100 hab.
CC du Pays de Maurs	14 communes - 6 166 hab.
CC du Pays de Montsalvy	15 communes - 5 631 hab.
Pôle urbain présent dans le périmètre	1 (Aurillac + Arpajon)
Nombre d'habitants dans le pôle urbain	33 482 hab. (soit 42%)
Les 6 communes les plus peuplées	
Aurillac	27 338 hab. soit 950 hab/km ²
Arpajon	6 144 hab. soit 129 hab/km ²
Ytrac	3 937 hab. soit 103 hab/km ²
Maurs	2 166 hab. soit 70 hab/km ²
Vic sur Cère	1 976 hab. soit 67 hab/km ²
Naucelles	1 914 hab. soit 164 hab/km ²

Source : INSEE - RP2011

II - Éléments de contexte

Le contexte législatif et réglementaire

1. Le Grenelle de l'environnement

L'élaboration du SCoT du BACC doit s'orienter vers une déclinaison cohérente des objectifs du Grenelle de l'environnement, regroupés autour de cinq thèmes majeurs :

- ◆ **l'aménagement**, avec des objectifs articulés autour de systèmes urbains assurant diversité des activités et efficacité des fonctionnalités, de villes et de quartiers plus denses et plus économes d'espace, d'une reconquête des centres-ville en déclin, d'une plus grande présence de la nature en ville, de la prise en compte du paysage, de l'atténuation des gaz à effet de serre, et de l'adaptation des territoires aux effets du changement climatique,
- ◆ **la lutte contre le changement climatique** qui doit se décliner autour de trois priorités d'action : la rénovation thermique des bâtiments existants, les transports et déplacements et le développement des énergies renouvelables
- ◆ **la préservation de la biodiversité et des milieux naturels** avec notamment la création des trames verte et bleue pour assurer des continuités favorables au maintien de la biodiversité, la promotion de l'agriculture biologique,
- ◆ le domaine des **déchets** avec l'objectif d'économiser les matières premières tout en réduisant les nuisances des installations d'élimination,
- ◆ le domaine de **la prévention des risques** avec la mise en œuvre de politiques ambitieuses dans certains domaines et la réduction de l'exposition des populations aux risques d'inondations.

Conformément à la loi Grenelle 2, le SCoT doit veiller à limiter la consommation des espaces agricoles ou naturels. Désormais, l'article L.122-1-2 du code de l'urbanisme demande de **justifier les objectifs chiffrés en matière de consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers**.

La loi de modernisation agricole du 27 juillet 2010 intègre l'évolution du foncier agricole dans les réflexions ou procédures impactant les espaces agricoles et vise à pérenniser le capital de production de l'agriculture. A cet effet, la loi a mis en place la commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA), créée sur le département par arrêté préfectoral du 06/06/2011 modifié par l'arrêté du 23/07/2013. Cette commission devra être consultée à l'arrêt du projet de SCoT.

2. L'impact des mesures du Grenelle de l'environnement sur les SCOT et PLU

La loi « Engagement National pour l'Environnement » dite Grenelle II, propose un nouveau modèle de développement durable à décliner à l'échelle du SCOT, dans la perspective d'une approche environnementale intégrée prenant en compte les objectifs suivants :

- ✓ Lutter contre la régression des surfaces agricoles et naturelles,
- ✓ Lutter contre l'étalement urbain au profit de la revitalisation des centres-villes,
- ✓ Concevoir l'urbanisme de façon globale en harmonisant les documents d'orientation et les documents de planification à l'échelle de l'agglomération,
- ✓ Préserver la biodiversité, notamment au travers de la conservation, de la restauration et de la création de continuités écologiques dites trame verte et bleue,
- ✓ Assurer une gestion économe des ressources et de l'espace,
- ✓ Créer un lien entre densité et niveau de desserte par les transports en commun,
- ✓ Permettre la mise en œuvre de travaux d'amélioration de la performance énergétique,
- ✓ Rechercher une bonne qualité écologique de l'eau, assurant son caractère renouvelable dans le milieu et abordable pour le citoyen,

Par ailleurs, le SCOT devra :

- ✓ Permettre une meilleure articulation des différentes politiques publiques en particulier celles liées à l'urbanisme, aux transports et déplacements et à l'habitat,
- ✓ Imposer une urbanisation prioritaire des secteurs desservis par les transports collectifs ou subordonner l'ouverture à l'urbanisation de zones à leur desserte en transport en commun,
- ✓ Définir des objectifs chiffrés de lutte contre la régression des surfaces agricoles et naturelles qui seront déclinés dans les documents de norme inférieure (PLU et cartes communales),
- ✓ Déterminer les conditions permettant d'assurer la réduction des gaz à effet de serre,

La loi « Engagement National pour l'Environnement » place l'urbanisme au cœur des enjeux de la maîtrise de l'énergie, et répond ainsi à deux grands objectifs :

◆ **fabriquer un territoire à portée de main pour limiter les besoins et impacts des déplacements en terme :**

- d'émission de gaz à effet de serre du secteur des transports,
- d'émissions polluantes,
- de nuisances sonores,
- de gaspillage spatial et d'imperméabilisation des sols,
- de pollutions des sols, des eaux, des bâtiments (problème de la conservation du patrimoine architectural et urbain) par dispersion de polluants par infiltration et dépôt.

◆ **proposer un territoire énergiquement performant et diversifié pour :**

- réduire les dépenses énergétiques,
- limiter le recours aux énergies fossiles et la dépendance énergétique,
- développer les énergies renouvelables et favoriser le développement des filières correspondant ;

Les documents d'urbanisme SCOT et PLU, pour répondre aux mesures du Grenelle de l'environnement, imposent de nouveaux objectifs aux documents et opérations d'aménagement, notamment pour :

- réduire la consommation d'espace,
- améliorer les performances énergétiques,
- diminuer les obligations de déplacement (et non plus seulement maîtriser),
- réduire les émissions de gaz à effet de serre.

**« Le choix des enjeux de l'État, déclinés dans cette note
reposent sur les fondements
des politiques prioritaires exposées ci-dessus »**

III - L'objectif de la note d'enjeux de l'État sur le territoire du BACC

L'article L122.6 du code de l'urbanisme prévoit que les services de l'État soient associés à l'élaboration du SCOT. Le présent document d'association synthétise les enjeux de l'État sur le territoire du SCOT et constitue un premier élément de cette association qui se poursuivra au travers de réunions qui seront organisées par le syndicat mixte en charge de l'élaboration de ce projet de territoire.

Ce document d'association vient compléter le Porter à Connaissance (PAC) transmis par l'État le 11/04/2014 qui a une portée réglementaire et juridique et dont le contenu est défini par le code de l'urbanisme (art. L.121-2 et R.121-1).

Ce document permet à la collectivité de préparer l'élaboration du SCOT avec une connaissance claire des enjeux qui seront portés par l'État et ses services dans le cadre de l'association, et sur lesquels l'État restera vigilant tout au long de la procédure.

Les enjeux de l'État déclinés sur ce territoire sont structurés autour de 7 grandes thématiques :

1. Aménagement durable :

« Pour un aménagement et une gestion durable de l'espace »

2. Habitat, cadre de vie et cohésion sociale :

« Pour un environnement et un habitat garants de la cohésion sociale »

3. Mobilité :

« Pour une organisation de la mobilité et des transports durables »

4. Économie :

« Pour un développement économique et commercial du territoire viable et équitable »

5. Énergie - Climat :

« Pour une transition énergétique et une prise en compte du changement climatique »

6. Biodiversité et milieux naturels :

« Pour une valorisation durable des richesses et ressources naturelles du territoire »

7. Gouvernance :

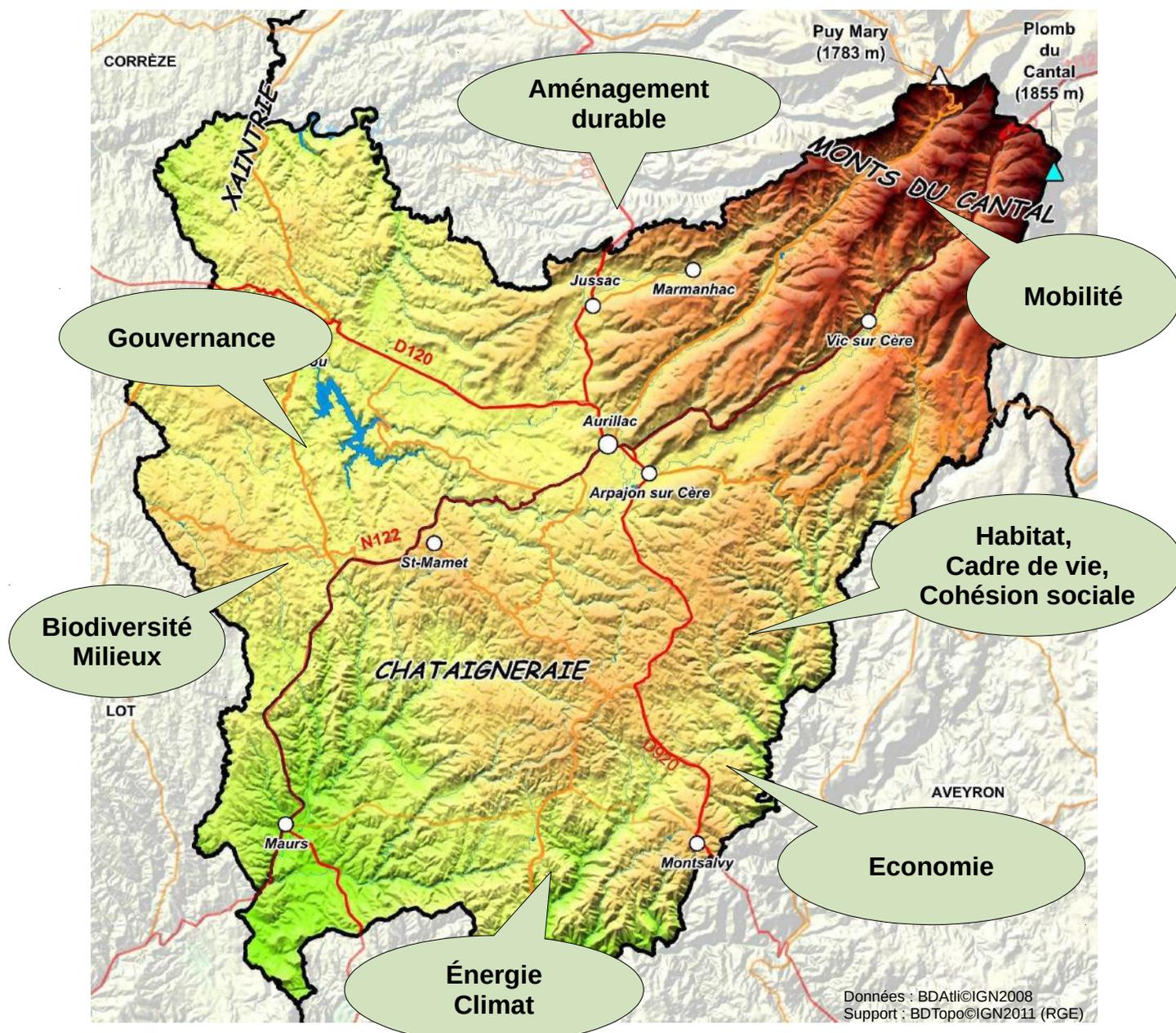
« Pour une bonne Gouvernance du territoire »

Les déclinaisons ci-dessous de ces enjeux font apparaître :

- **les éléments du constat** qui permettent de caractériser les atouts et les faiblesses du territoire,
- **les orientations stratégiques portées par l'État** qui s'appuient sur **des éléments de cadrage**
- **des pistes d'actions, points de vigilance** qui correspondent à des réflexions pouvant être utiles dans l'élaboration et la rédaction du projet de territoire du SCOT.

Ce document d'association a donc pour objectif d'explicitier les enjeux majeurs du territoire tels qu'ils sont perçus par l'État dans les domaines qui le concernent et l'impliquent directement et sur lesquels il restera attentif tout au long de l'élaboration du SCOT.

LES ENJEUX DE L'ÉTAT



Les enjeux détaillés ci-après sont liés les uns aux autres et transversaux, ils ne sont pas hiérarchisés et doivent être appréhendés les uns avec les autres.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENJEUX DE L'ÉTAT

TABLEAU RECAPITULATIF DES ENJEUX DE L'ETAT

Enjeux prioritaires

1 - Aménagement durable

➤ Urbaniser durablement par une consommation raisonnée de l'espace	Gestion économe de l'espace	p.20-21
➤ S'appuyer sur les qualités paysagères du territoire et les valoriser pour développer son attractivité	Paysages	p.22-23
➤ Un développement urbain ouvert sur la préservation des cœurs de ville et de bourg et le bien être des habitants	Formes urbaines	p.24-25
➤ Développer la qualité et la valorisation du patrimoine architectural et culturel comme une priorité pour l'attractivité du territoire	Patrimoine	p.26-27
➤ Intégrer le risque inondation dans la stratégie d'aménagement durable du territoire	Risques	p.28-29

2 - Habitat - Cadre de Vie - Cohésion sociale

➤ Lutter contre l'habitat indigne, la précarité énergétique, favoriser l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et réhabiliter les logements vacants	Logement	p.30-31
➤ Maintenir par la prévention le bon état de santé des populations	Santé	p.32-33
➤ Inciter à la réduction des déchets et promouvoir une gestion locale	Déchets	p.34-35

3 - Mobilité

➤ Développer des modes de transports intermodaux et une mobilité durables	Transports	p.36-37
➤ Développer l'aménagement numérique du territoire pour promouvoir le développement économique et soutenir une politique d'égalité et de solidarité territoriale	Aménagement numérique	p.38-39

4-Économie

➤ Encourager une agriculture durable, partie intégrante de l'identité du territoire	Agriculture	p. 40-41
➤ Préserver la forêt et son potentiel économique	Forêt	p. 42-43
➤ Promouvoir un tourisme de nature et de découverte, durable et attractif.	Tourisme	p.44-45
➤ Développer et valoriser la « silver » économie sur le territoire	« Silver » économie	p.46-47
➤ Développer et valoriser l'économie résidentielle	Économie résidentielle	p.48-49
➤ Développer un appareil productif durable	Appareil productif	p.50-51
➤ Planifier la création de ZA à l'échelle des besoins du BACC et non des opportunités inter-communales	Zones d'activités	p.52-53

5 - Énergie - Climat

➤ S'adapter au changement climatique et atténuer les émissions de gaz à effet de serre	Climat - EGES	p.54-55
➤ Maîtriser les consommations d'énergie et promouvoir les énergies renouvelables	Énergie	p.56-57

6 - Milieux naturels - Biodiversité

➤ Faire de la biodiversité et des milieux naturels, un atout pour le territoire	Biodiversité	p.58-59
➤ Restaurer la qualité de l'eau, richesse du territoire, et préserver son renouvellement	Eau	p.60-61
➤ Gérer durablement les ressources du sous sol	Carrières	p.62-63
➤ Préserver et remettre en état les continuités écologiques	Trame verte et bleue	p.64-65

7 - Gouvernance

➤ Élargir la gouvernance de l'eau et des milieux aquatiques à une échelle adaptée	Gouvernance de l'Eau	p.66-67
➤ Encourager une gouvernance locale adaptée aux enjeux du territoire	Échelles de gouvernance	p.68-69
➤ Consolider la structuration du territoire pour mieux le gérer : du pôle supérieur aux pôles intermédiaires	Armature du territoire	p.70-71
➤ Tendre vers une harmonisation de la fiscalité intercommunale	Fiscalité	p.73-74

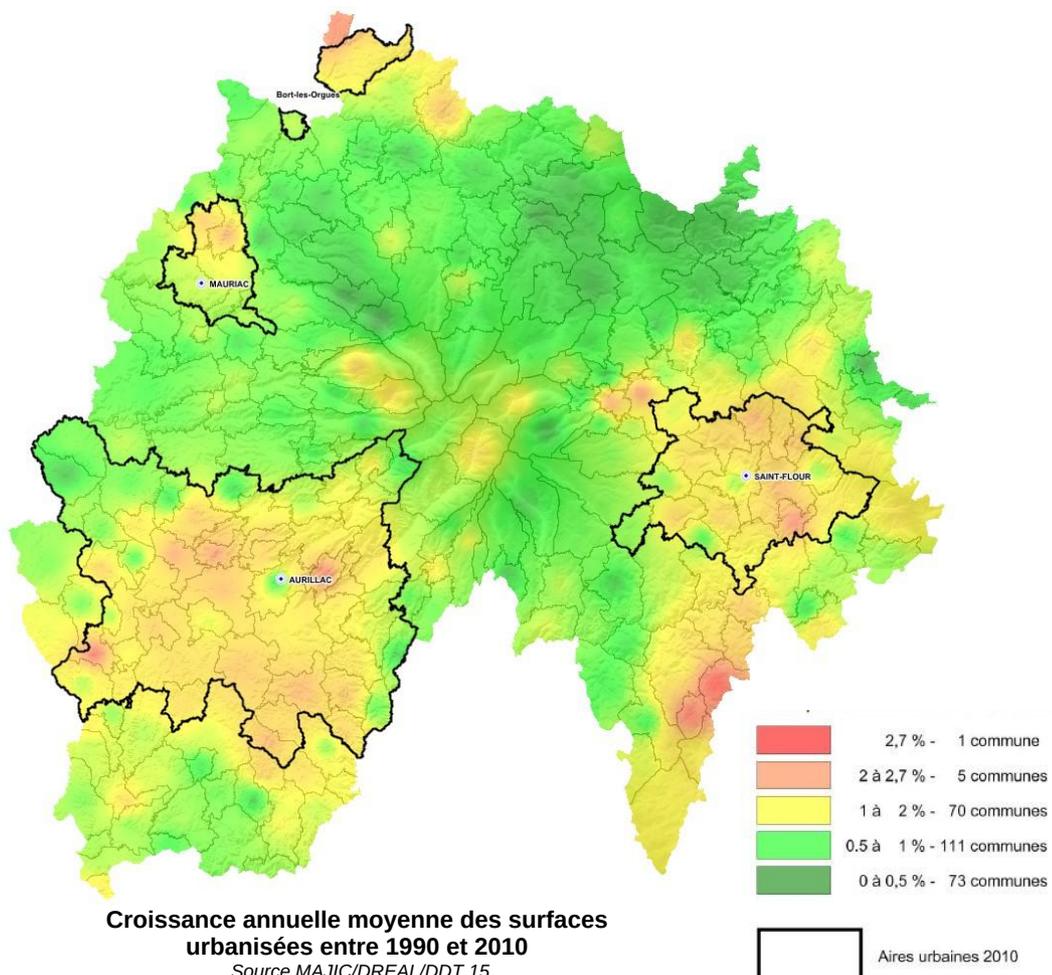
FICHES THÉMATIQUES

Urbaniser durablement par une consommation raisonnée de l'espace

La disparition des terres agricoles et des espaces ruraux au profit d'une urbanisation rampante menace les écosystèmes, les espaces naturels et le potentiel de production agro-alimentaire. La politique d'aménagement doit gérer les conflits d'usage des territoires.

Constat sur le Bassin d'Aurillac, Carladès et Châtaigneraie

- La part de l'espace urbanisé s'établit actuellement à environ 3 % du territoire. (moyennes : départementale 2 % ; régionale 4 %).
- Les surfaces dédiées à l'agriculture, à la forêt et aux espaces naturels restent significatives : 93 % environ (proche la moyenne régionale).
- La consommation d'espace est **en augmentation de 20 % sur les 20 dernières années**, principalement aux abords de l'agglomération d'Aurillac-Arpajon.
- La tendance est à une évolution moyenne annuelle de 1,7 % sur la période 2000-2010, malgré une déprise démographique sur cette même période
- En équivalent-surface, tous les ans, dans le Cantal, une exploitation agricole de 70 ha disparaît au profit de l'urbanisation.



Orientations stratégiques pour le projet de territoire

- Développer le territoire de manière équilibrée par un maintien de la diversité fonctionnelle des territoires (logement, aux activités économiques, loisirs, espaces naturels, activités agricoles, etc...)
- Diminuer l'impact économique, environnemental et social de l'étalement urbain (coût des infrastructures, des migrations pendulaires, atteinte à la biodiversité, à la régulation des crues, accroissement des émissions de CO², création d'inégalités territoriales dans l'accès aux services et commerces)
- Maintenir la capacité d'attraction touristique du territoire (qualité du cadre de vie).
- Reconvertir prioritairement les friches industrielles, artisanales et commerciales
- Réutiliser le potentiel libre, vacant, urbanisé existant des centres-ville et centres-bourg avant de créer des zones d'urbanisation nouvelles sur des sols à valeur agronomique.
- Préparer la mutation des lotissements existants en raison du vieillissement de la population.

Points de vigilance

- ◆ Éviter l'étalement urbain et la banalisation du territoire.

Pistes d'actions pour le projet de territoire

- ✓ Prendre en compte la question de la consommation d'espace dans le projet de territoire par une véritable territorialisation des objectifs de logements et de consommation de l'espace.
- ✓ Traduire dans le SCOT, avec des objectifs ambitieux, la maîtrise de la consommation d'espace.
- ✓ Faire en sorte que l'urbanisation cesse de progresser plus vite que la population du territoire et freiner une tendance naturelle à la surconsommation.
- ✓ Déterminer des objectifs chiffrés de consommation de l'espace par secteur géographique et non par circonscription administrative communale ou communautaire.
- ✓ Justifier ces objectifs par des critères pertinents, logiquement liés à des considérations économiques et sociales
- ✓ Définir des secteurs situés à proximité des transports collectifs existants ou programmés dans lesquels les PLU imposeront une densité minimale de construction.
- ✓ Donner la priorité aux formes urbaines conjuguant des objectifs de densité avec des espaces ouverts ainsi qu'une prise en compte de la dimension paysagère dans la démarche d'aménagement et l'architecture ;
- ✓ Faire évoluer les règles d'urbanisme en matière de calcul de la surface hors œuvre nette (SHON) afin de contrebalancer la densification de l'habitat par la création d'espaces de nature en ville ;
- ✓ Donner la préférence aux politiques de renouvellement urbain plutôt qu'à l'extension de nouvelles zones d'urbanisation ;

Enjeu Prioritaire

S'appuyer sur les qualités paysagères du territoire et les valoriser pour développer son attractivité

Le paysage est le « produit » de la géographie, de l'histoire et de la culture d'un territoire donné. Le paysage n'est pas uniquement une perspective architecturale ou environnemental mais un élément du cadre de vie, qui exprime les actions de l'Homme.

L'enjeu est donc de concilier la protection et la valorisation de ces paysages et le développement du territoire.

Constat sur le Bassin d'Aurillac, Carladès et Châtaigneraie

- Les paysages du BACC se sont fabriqués au fil des âges et des actions de l'homme, de l'économie, la politique, des décisions. Le paysage est à la fois un révélateur du territoire et un lieu de mémoire.
- Les paysages du BACC sont aussi une ressource favorable au développement de l'activité économique, notamment au travers du tourisme, et un élément essentiel du bien être individuel et social.
- Les paysages du BACC sont très variés, créés et entretenus par l'agriculture, avec un fort potentiel touristique, mais fragilisés par l'urbanisation.
- De part l'étendue de ce territoire et ses écarts altimétriques, ses paysages du territoire sont très différents. On peut y distinguer plusieurs entités paysagères distinctes qui sont à traiter de manière distincte :
 - le Massif Cantalien avec les vallées de la Cère et de la Jordanne
 - le Carladès
 - les bassins d'Aurillac et de Maurs
 - la Châtaigneraie cantalienne
 - la Xaintrie
- La partie « montagnarde » du territoire intégrée dans le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne est à la fois touristique (le Volcan Cantalien) et agricole ; elle permet d'avoir encore un paysage entretenu avec des cônes de vue sur les vallées et des sites emblématiques tels que le Puy-Mary, le Plomb du Cantal...
- Le reste du territoire plus vallonné est menacé par l'urbanisation, à l'image de la vallée de la Cère, des bassins d'Aurillac et de Maurs.
- Parmi les éléments importants marquant le paysage, on note entre autres :
 - Le massif volcanique du Puy Griou au Puy Mary, du Puy de Vaur au Plomb du Cantal
 - Le lac de Saint Etienne Cantalès
 - Le marais du Cassan et de Prentegarde
 - Les rochers de Carlat et de Cros de Ronesque
 - La Cascade du Faillitoux, etc...
- Le développement des constructions neuves trop éloignées de la partie construite de zones agglomérées créé un mitage du paysage.
- Le paysage des entrées de villes est pollué par la présence de publicités non réglementées, banalisé par des zones d'activités ou pavillonnaires dans lesquelles les aménagements paysagers sont bien souvent réalisés à minima.
- La configuration du territoire permet un tourisme à la fois « blanc » et « vert » qui reste à échelle humaine.
- C'est un paysage authentique, habité et traversé qui propose de multiples activités "nature"

Orientations stratégiques pour le projet de territoire

- Préserver les grandes unités paysagères
- Valoriser et requalifier les entrées de ville.
- Recenser et protéger les sites naturels remarquables.
- Prendre en compte prioritairement le paysage dans toutes ses dimensions et en amont des projets d'urbanisme et d'aménagement.
- Mettre en évidence et préserver le lien fort agriculture familiale, extensive et paysage.

Points de vigilance

- ◆ Eviter la déprise agricole : risque de fermeture des paysages, d'enfrichement des versants, de fermeture ou de rupture de continuité de chemins de randonnées par manque d'entretien.
- ◆ Veiller à ce que les projets d'urbanisme et d'aménagement ne nient pas l'existence des contraintes naturelles.

Pistes d'actions pour le projet de territoire

- ✓ Préserver l'activité agricole et agir sur le foncier en étant vigilant sur les zones à urbaniser.
- ✓ Généraliser la mise en place de règlements locaux de publicité.
- ✓ En urbanisme, travailler sur le conseil amont, rétablir des continuités écologiques et espaces boisés classés, préserver les zones agricoles, mettre en place des circulations douces qui permettent de créer du lien social, etc...
- ✓ Traduire les recommandations de la charte du Parc Naturel régional des Volcans d'Auvergne (schéma paysager)
- ✓ Développer la prise en compte des paysages dans les politiques publiques sectorielles, les documents d'urbanisme, l'aménagement foncier, les études d'impact, etc.
- ✓ Développer une stratégie d'actions, visant à infléchir, si nécessaire, les pratiques des acteurs du territoire à qui incombe directement la responsabilité des formes paysagères.
- ✓ Poursuivre la valorisation du grand site National du Puy Mary
- ✓ Mettre en valeur les sites naturels de proximité: gorges de la Jordanne, gorges de la Cère, site de Thiézac, de Carlat, lac de St Etienne de Cantalès, Marais du Cassan, Château de Naucaze, etc...



Enjeu Prioritaire

Un développement urbain ouvert sur la préservation des cœurs de ville et de bourg et le bien être des habitants.

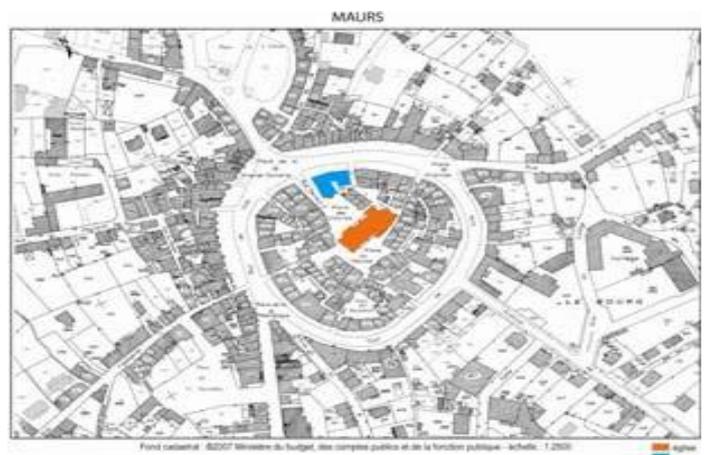
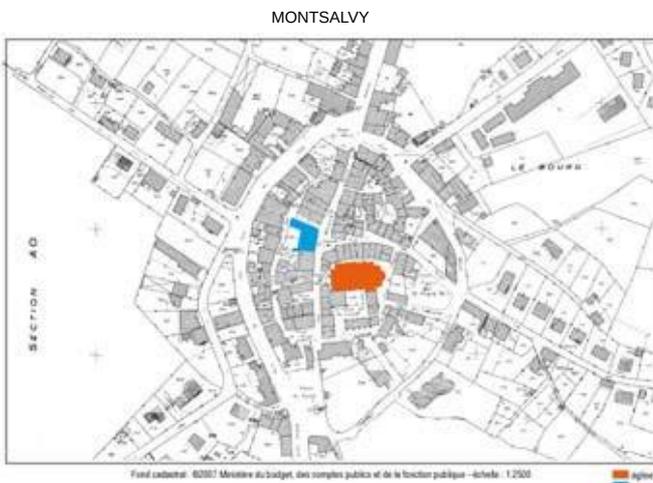
Pour qu'un territoire se développe de manière durable, il doit s'appuyer sur des objectifs stratégiques qui traduisent un développement urbain, lequel ne compromet pas celui des autres territoires, ni le bien être des générations futures.

La recherche de nouvelles formes urbaines pour de nouvelles urbanités (écoquartier et opérations HQE, habitats intermédiaires et lotissements denses, etc.) peut-être une réponse majeure à l'attractivité des villes ou bourgs-centres anciens de zones rurales.

L'urbanisation du territoire doit répondre à différents objectifs autant en termes de préservation de l'environnement et du patrimoine bâti que de bien-être de ses habitants ; là sont les enjeux.

Constat sur le Bassin d'Aurillac, Carladès et Châtaigneraie

- Une multiplication des lotissements et constructions individuelles diffuses en périurbain au détriment de la rénovation du bâti ancien villes et centres bourg.
- Pour une population à peu près constante des surfaces constructibles en augmentation permanente, chaque année l'équivalent de 60 hectares de terre agricole environ (l'équivalent d'une exploitation agricole moyenne) disparaît au bénéfice de l'urbanisation dans le Cantal.
- Une rétention du bâti qui rend difficile la densification des centres villes.
- Une proportion souvent importante de résidences secondaires qui ne sont utilisées que quelques jours dans l'année n'améliore pas les problèmes liés au manque de logements.
- Des formes urbaines intéressantes dans le secteur du BACC liées à l'articulation et aux relations historiques entre deux édifices, mairie et église, structurants les centres bourgs, comme : Maurs, Laroquebrou, Vic-sur-Cère, etc...
- Les effets de "cônes de visibilité", ou "fenêtres" sur le paysage, sont intéressants à Aurillac : l'immersion du paysage environnant en tant qu'espace de respiration est un gage de qualité de vie.
- La densité urbaine moins importante dans les centres-bourgs du Cantal, et notamment du BACC, permet la production d'espaces libre s'ouvrant sur le paysage remarquable environnant.
- La Z.P.P.A.U.P. (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) d'Aurillac permet la protection des "cones de visibilité".



Orientations stratégiques pour le projet de territoire

- Travailler sur les formes urbaines et la densité pour toute opération nouvelle, en privilégiant la densification des espaces déjà urbanisés.
- Préserver et mettre en valeur, les effets de "cone de visibilité", ou " fenêtres " sur le paysage, les espaces de respiration des centre-bourgs.
- Faciliter la reconquête des centres-bourgs, villages et hameaux existants.
- Mettre en place une politique rénovation urbaine ou de centres-bourgs anciens.
- Limiter la consommation d'espaces agricoles et le mitage
- Développer une planification favorisant le rapprochement des lieux de domicile et de travail (mixité fonctionnelle).
- Favoriser les constructions mitoyennes pour densifier le bâti des centre-bourgs
- Prévoir dans les PLU des règles différentes concernant l'aspect extérieur des constructions neuves et celui du bâti ancien.

Points de vigilance

- ◆ Eviter une urbanisation diffuse qui engendre des coûts de fonctionnements importants pour les collectivités et donc pour les habitants (réseaux, déneigement, collecte ordures ménagères,)
- ◆ Préciser dans les documents d'urbanisme ce qui relève de la tradition locale en termes de formes, matériaux, couleurs, ...
- ◆ Eviter la banalisation des villages du BACC (préserver le caractère typique de l'habitat local)
- ◆ Créer des aménités urbaines, amener la nature dans la ville, etc.... pour revitaliser et rendre attractif les centres bourgs anciens
- ◆ Améliorer l'équité et la cohésion entre les territoires à l'échelle infracommunale, celle des quartiers, mais aussi à l'échelle intercommunale (égalité des territoires)
- ◆ Préserver les halles, lieux importants dans la vie des centres-bourgs : espaces d'échanges, leur traitement architectural et urbain et leur choix d'emplacement stratégique ne sont jamais laissés au hasard.
- ◆ Aborder la question de l'insertion d'un équipement public, dans les formes urbaines en respectant l'histoire du centre bourg et les besoins des habitants.
- ◆ Prendre en compte, dans tout projet, les 10 objectifs à atteindre par une ville, un bourg ou un quartier voulus comme durables :
 - aucune émission de carbone, aucun déchet, utilisation des transports durables,
 - utilisation de matériaux certifiés et recyclés;
 - alimentation basée sur des produits locaux respectueux de l'environnement;
 - maîtrise de la consommation d'eau, protection de la faune et de la flore;
 - utilisation des traditions architecturales locales;
 - promotion du commerce équitable et de proximité pour développer de la qualité de vie

Pistes d'actions pour le projet de territoire

- ✓ Investir de nouveaux partenariats qui contribueront à l'émergence d'une nouvelle culture d'aménagement.
- ✓ Encourager les territoires à développer une gouvernance où les différents acteurs, dont les habitants, se retrouvent autour du projet de territoire.
- ✓ Traiter les circulations, avec un souci d'embellissement de la forme urbaine, permettant également d'adapter le tissu urbain aux nouvelles exigences sociétales.

Développer la qualité et la valorisation du patrimoine architectural comme une priorité pour l'attractivité du territoire

Le patrimoine rural est constitué à la fois de l'habitat et des monuments, des paysages et des productions, des savoir-faire et des pratiques, des œuvres d'art et des manifestations sociales et culturelles qui façonnent l'image des territoires.

Tout en contribuant à la politique de l'État en matière d'aménagement du territoire, du paysage et de la ville, la gestion qualitative des espaces et territoires est primordiale. Là est l'enjeu.

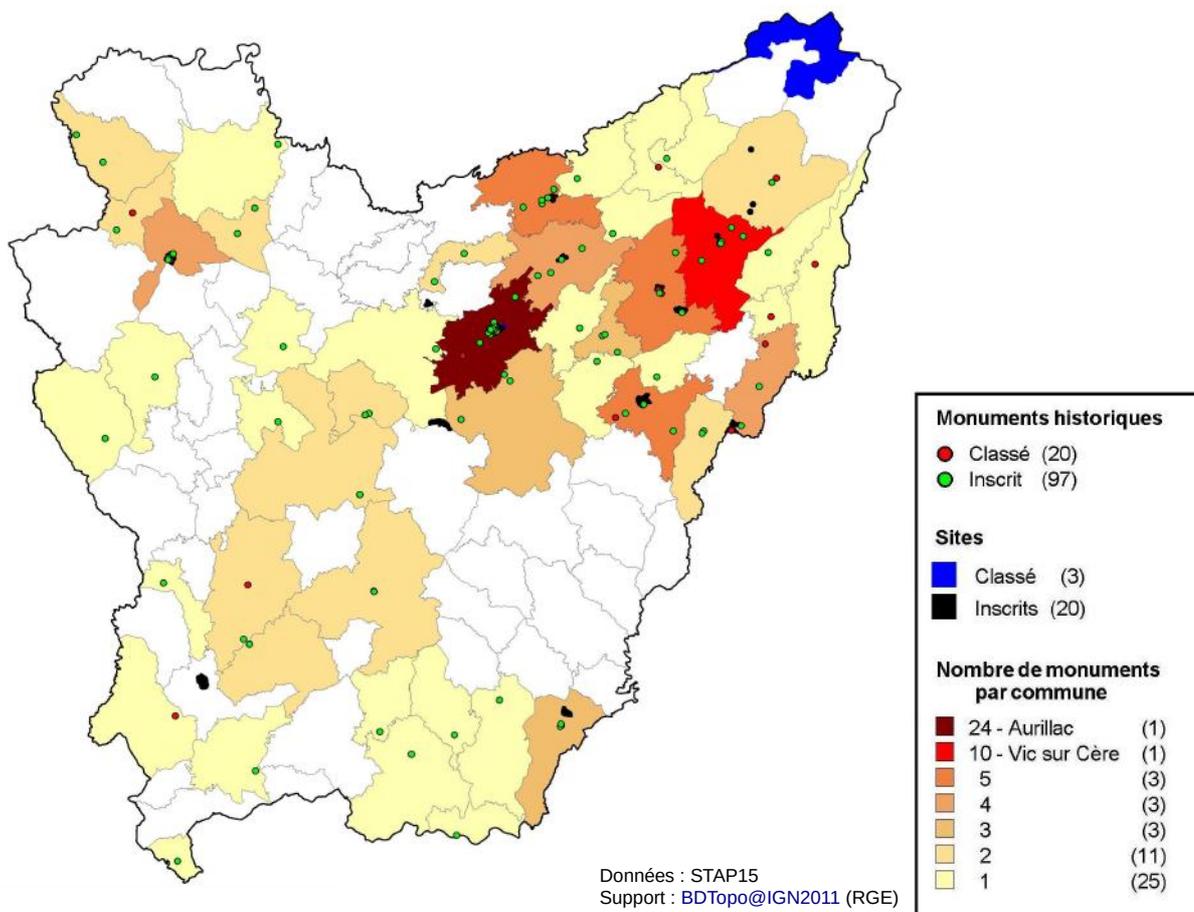
Constat sur le Bassin d'Aurillac, Carladès et Châtaigneraie

- Le patrimoine rural territoire tout confondu est constitué à la fois, d'églises, de burons, de croix de chemin, de châteaux en bon état, de lavoirs, de maisons des centres-bourgs
- Le patrimoine rural du bassin aurillacois est riche d'un patrimoine bâti et paysager protégé important :
 - 97 édifices inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, 20 édifices classés monuments historiques
 - 3 sites classés, 14 sites inscrits
 - Multitude du petit patrimoine vernaculaire (fours, fontaines, croix, burons, etc.)
- On compte parmi les éléments les plus remarquables du BACC :
 - Les châteaux de Conros, de Messilhac, de Pesteils, de Sédaiges
 - Les églises à Peigne et les églises romanes
 - Les cités de Vic sur Cère, de Laroquebrou, de Montsalvy, Marcolès et Maurs ainsi que le village de Vieillevie
- Dans les villages et hameaux, les logements anciens sont souvent délaissés par le propriétaires plus jeunes en raison de leur manque de confort et des coûts de rénovations importants.
- Le bâti ancien présente une qualité environnementale indéniable (adaptation au sol cohérente, durabilité dans le temps, implantation logique, emploi de matériaux locaux s'intégrant aisément dans le paysage, ...)
- Les filières locales d'utilisation des matériaux anciens sont à l'abandon (lauzes, sables de rivière a granulométries variées, etc.) ; les savoir-faires ancestraux se transmettent difficilement.
- En raison de leur coût moins élevé, les matériaux modernes (PVC, enduit ciment, aluminium, etc.) sont souvent utilisés dans la rénovation du bâti ancien.

Orientations stratégiques pour le projet de territoire

- Protéger et valoriser et mettre en scène la richesse patrimoniale, culturelle et paysagère existante, qui faute d'entretien et de mise en valeur tend à se dégrader à être oubliée ou à se banaliser.
- Développer et sensibiliser les élus et les habitants à la conservation et la valorisation de leur paysage, patrimoine bâti ou non, remarquable ou ordinaire, garant de l'identité des habitants du Pays d'Aurillac

Monuments et sites historiques inscrits ou classés



Points de vigilance

- ◆ Veiller à la conservation du patrimoine bâti identitaire.
- ◆ Assurer la cohérence entre l'ancien et le récent en s'inspirant des bourgs et villages traditionnels :
 - en matière de formes urbaines et architecturale,
 - en matière de couleurs et matériaux,
 - en matière de qualité et de convivialité des espaces publics,
- ◆ Veiller à maintenir les filières artisanales spécialisées dans la rénovation du bâti ancien.
- ◆ Veiller à ce que le patrimoine soit une préoccupation de préservation de qualité du territoire inscrite dans les politiques des différentes collectivités publiques

Pistes d'actions pour le projet de territoire

- ✓ En amont de tout projet :
 - développer l'étude de la dynamique d'évolution passée du paysage patrimonial pour mieux le comprendre et le préserver (analyse de cartes postales anciennes et clichés contemporains) ;
 - réfléchir sur des scénarios d'une dynamique d'évolution future, possible ou probable ;
 - prendre en compte les évolutions des techniques et des pratiques, les changements économiques mondiaux, nationaux accélérant la transformation des paysages
 - engager un travail partenarial avec les acteurs locaux permettant de définir les attentes, les enjeux, les revendications, les besoins des acteurs en charge de domaines souvent séparés : écologie, agriculture, patrimoine, développement économique, développement local.

Intégrer le risque inondation dans la stratégie d'aménagement durable du territoire

La prévention contre le risque inondation est l'un des moyens de réduire la vulnérabilité des territoires, des hommes et des espèces animales et végétales face aux aléas.

La prise de conscience du risque passe par une meilleure information du grand public et de l'ensemble des acteurs locaux pour aboutir à un aménagement durable du territoire.

Constat sur le Bassin d'Aurillac, Carladès et Châtaigneraie

- Le territoire du BACC compte 3 PPRi concernant 9 communes.
 - PPRi Rance Célé pour Boisset, Saint-Etienne de Maurs, Maurs, Saint-Constant et le Trioulou.
 - PPRi Cère Jordanne : Aurillac et Arpajon sur Cère
 - PPRi Jordanne: Velzic et Saint-Simon.
- Les aléas inondations ne sont pas connus sur certains territoires ouverts à une urbanisation future.
- Les champs d'expansion des crues existants sur les communes de Velzic, Saint Simon et Polminhac limitent les crues en aval sur le territoire du bassin d'Aurillac.
- La gestion des zones inondables sur les communes du bassin versant Rance-Célé a une incidence positive sur l'aléa inondation des communes de Figeac et Cahors.
- 2 communes sont recensées à risque inondation majeur (Vic sur Cère et Aurillac)
- 10 communes sont concernées par un enjeu inondation important (Mandailles, Velzic, St Simon, Polminhac, Yolet, Arpajon/Cère, Laroquebrou, Maurs, St Etienne de Maurs et St Constant)
- Les zones inondables fournissent des terres très fertiles et sont exploitées intensivement pour leur rendement agricole.



- Les prairies et les haies du système agricole traditionnel constituent respectivement les aires de chasse et les corridors pour la circulation de la faune sauvage ordinaire et remarquable.
- Certaines zones inondables sont actuellement urbanisées ou urbanisables.
- Les stations d'épuration (STEP) sont situées pour la plupart en zone inondable.

Orientations stratégiques pour le projet de territoire

- Conserver ou restaurer l'intégrité des champs d'expansion des crues.
- Généraliser la connaissance du comportement des rivières mais aussi de tous les ruisseaux affluents afin de d'intensifier et gérer les zones d'étalement de la crue dans les documents d'urbanisme.
- Assurer la viabilité des écosystèmes établis en bordure des cours d'eau ou dans les marais, notamment sur les zones Natura 2000.
- Réserver la construction en zone inondable à des projets spécifiques (tels que les stations d'épuration) et les soumettre à des règles strictes de prévention.
- Maintenir la continuité de la trame bleue qui inclut la pérennité des zones humides et des espèces aquatiques.
- Redéployer les équipements collectifs et les établissements scolaires, les centres médicalisés et les maisons de retraite hors zone inondable

Points de vigilance

- ◆ Assurer la sauvegarde des personnes et des biens.
- ◆ Veiller à ce que l'aménagement des zones inondables n'entraîne pas de répercussions néfastes en aval (préserver les champs d'expansion amont).
- ◆ Éviter l'endiguement des cours d'eau (enrochement, seuils, busage, etc.) et maintenir des sols naturels ou cultivés (sans drainages).
- ◆ Réaliser de dimensionnement des stations d'épuration en prenant en compte les études hydrauliques basées sur une caractérisation de l'aléa inondation centennal.

Pistes d'actions pour le projet de territoire

- ✓ Sensibiliser les propriétaires fonciers et les élus à la conservation des champs d'expansion des crues.
- ✓ En l'absence de PPRi, réaliser des études de caractérisation de l'aléa inondation de l'ensemble du réseau hydrographique et les intégrer au SCOT pour exclure l'urbanisation des zones à risque.
- ✓ Affecter, dans les documents d'urbanisme, des usages et des fonctions économiques aux zones inondables, qui soient compatibles avec l'expansion des crues ; exemple : parc public, jardins familiaux, plaines de jeux, promenades, agriculture, maraîchage, etc...
- ✓ Pour éviter l'urbanisation en zones inondables, envisager son essor à l'échelle intercommunale.
- ✓ Représenter la trame bleue dans les documents de planification pour une meilleure visualisation des composantes existantes ou à compenser.
- ✓ Proposer des arrêtés de biotope pour geler les sites comportant des zones humides, ou des éléments du bocage ancien, les zones Natura 2000 et les ZNIEFF et les mettre à l'abri des dégradations (intensification agricole et urbanisation).
- ✓ Inscrire des prescriptions opérationnelles dans les PLU :
 - Réaliser des études hydrauliques pour définir la caractérisation de l'aléa inondation en vue du dimensionnement des bassins d'épuration dans les projets de création de STEP.
 - Privilégier le génie écologique pour stabiliser les berges des cours d'eau : fascinage au lieu des enrochements.
 - Réaliser et Intégrer des études sur les aléas inondation, aux PLU pour évaluer le risque avant tout projet d'aménager.
- ✓ Concernant les installations existantes :
 - Installer des systèmes d'alerte des populations exposées aux inondations.
 - Prévoir des plans d'évacuation et des plans communaux de sauvegarde.
 - Diffuser l'information aux populations exposées (au moins tous les deux ans dans les communes soumis à PPR).

Lutter contre l'habitat indigne, la précarité énergétique, favoriser l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et réhabiliter les logements vacants

Les problématiques liées au logement sont des réalités incontournables, que tous les acteurs publics doivent intégrer. En période de crise, le risque est grand de voir s'aggraver les disparités sociales et la ségrégation sur les territoires.

Le droit au logement conditionne l'autonomie et la citoyenneté. Il doit être garanti à toutes et tous, partout, et quelles que soient les ressources, origines et situations.

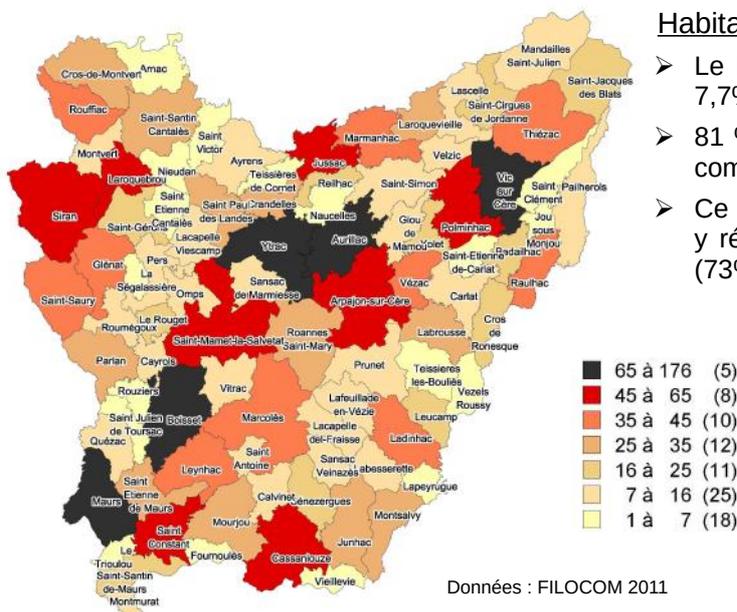
Rénover les logements et favoriser les constructions neuves, faciliter l'accès au logement du plus grand nombre, et tout particulièrement des jeunes travailleurs, des saisonniers, des étudiants, adapter les logements pour les personnes âgées et les personnes handicapées, et ce, sur tous les territoires. Là sont les enjeux en faveur du logement et de la cohésion sociale

Constat sur le Bassin d'Aurillac, Carladès et Châtaigneraie

- Le BACC compte 48 875 logements dont 78,5 % de résidences principales, 11,6% de résidences secondaires et 9,8% de logements vacants.
- Alors que la population a diminué, le nombre de résidences principales a augmenté de 4,3% entre 2005 et 2011.
- Les résidences principales sont occupées par leur propriétaire dans 66% des cas et par des locataires ou autres pour le restant.
- Les personnes de + de 60 ans sont majoritairement (81 %) propriétaires de leur logement.
- Entre 2007 et 2011, on constate une baisse des logements locatifs privés sur le BACC au profit du locatif HLM. Le nombre de propriétaires occupants est en augmentation sur cette même période.
- En ville, la pauvreté se concentre dans certains quartiers dans lesquels les habitants cumulent des difficultés multi factorielles. Le logement locatif social y est très présent.

Logements vacants :

- Le taux de logements vacants est de 9,8 %.
- Ce taux a augmenté de 12,3% entre 2005 et 2011 (contre 6,34% pour le département). On note des écarts importants en fonction des CC sur le parc privé : augmentation de 18,5% pour la CABA et baisse de 1,6% pour la CC Cère et Goul.



Habitat Indigne :

- Le Parc privé potentiellement indigne représente 7,7% du parc privé du BACC.
- 81 % de ce parc privé potentiellement indigne est composé de logements construits avant 1948
- Ce sont 56 % sont de propriétaires occupants qui y résident, principalement des personnes âgées (73% ont plus de 60 ans).

Nombre de résidences principales classées en catégorie 7 et 8 selon les données FILOCOM 2011
Les catégories 7 et 8 représentent des logements classés médiocres à très médiocre

Orientations stratégiques pour le projet de territoire

- Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique
- Réhabiliter ou construire des logements HLM économes en énergie et accessibles, sur les communes concernées par l'art 55 de la loi SRU (Aurillac, Arpajon et Ytrac), en veillant toutefois à l'équilibre du marché parc privé / parc public.
- Pour les autres communes, agir de façon mesurée en privilégiant les bourgs dotés de services et de transports, et la rénovation de l'habitat existant (maisons individuelles, foyers cantaliens, construits dans les années 70), pour freiner la périurbanisation et l'étalement urbain
- Revitaliser les «centres-bourgs» en améliorant le cadre de vie des populations, en offrant notamment des logements de qualité et un meilleur accès aux services de proximité
- Accompagner la mise en conformité des logements existants pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées
- Promouvoir l'accession sociale à la propriété dans l'ancien, ou en recyclage, en privilégiant les bourgs dotés de services
- Revitaliser les «centres-bourgs» en dynamisant l'économie des bassins de vie ruraux et périurbains, en développant des activités productives et résidentielles

Points de vigilance

- ◆ Veiller à l'équilibre du marché entre Parc Public et Parc privé, notamment sur Aurillac, en incitant à la rénovation du parc privé
- ◆ Veiller à préserver la qualité patrimoniale et paysagère des bourgs, source d'attractivité territoriale
- ◆ Améliorer la desserte en transport des zones d'habitat dense et des zones d'urbanisation futures, et pour ces dernières
- ◆ Développer une offre de logement en cohérence avec les prévisions démographiques

Pistes d'actions pour le projet de territoire

- ✓ Utiliser sur tout le territoire les outils de planification existants (ou à créer) en matière d'habitat (PLH)
- ✓ Définir les objectifs et les principes de la politique de l'habitat en regard de la mixité sociale, en prenant en compte l'évolution démographique, économique, et les projets d'équipement et de desserte;
- ✓ Définir une réponse globale aux besoins en logements : Grands objectifs de la production de logement (quantitatifs, qualitatifs) et la décliner par EPCI en territorialisant les besoins
- ✓ Fixer des objectifs de logements aidés pour les opérations importantes sur le territoire.
- ✓ S'appuyer sur le bâti de qualité patrimoniale vacant dans les bourgs pour répondre à la demande de logement, par des opérations de rénovation ou de recyclage lorsque c'est possible, avec des opérateurs qualifiés (OPHLM)
- ✓ Inciter, grâce à des outils ou des aides financières appropriées, à réhabiliter le parc de logements existants.
- ✓ Promouvoir la remise sur le marché de logements adaptés et accessibles, pour répondre aux besoins d'une population vieillissante

Maintenir, par la prévention et l'accès aux soins, le bon état de santé des populations

La garantie de l'accès aux soins pour tous par la couverture médicale universelle constitue un facteur d'équité sociale et de santé.

Les conditions de vie des territoires engendrent souvent des inégalités en matière de santé.

La dégradation de l'environnement, et notamment la pollution de l'eau et de l'air, peut avoir de sérieuses conséquences sanitaires.

L'enjeu réside donc dans le maintien, par la prévention et l'accès aux soins, d'un bon état de santé de toutes les populations.

Constat sur le Bassin d'Aurillac, Carladès et Châtaigneraie

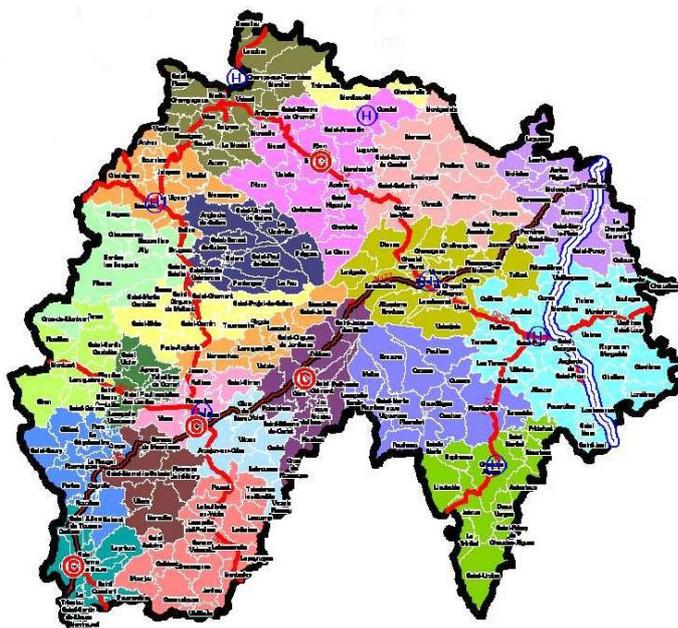
- Présence de quatre établissements de santé (Aurillac, Maurs et Vic sur Cère) sur le bassin de santé d'Aurillac ;
- Une forte hétérogénéité entre les bassins de santé en termes d'accessibilité ;
- 4 500 habitants du Bassin de santé Intermédiaire d'Aurillac (BSI) sont situés à 30 minutes ou plus des soins urgents ;
- 3 BSP (Saint Mamet, Monsaly et Laroquebrou) sont classés en zones fragiles en termes d'offre médicale de 1^{er} recours (généralistes) ;
- Une population vieillissante qui engendre des besoins spécifiques sur le bassin de santé (accès, soins)
- Un taux d'équipement au-dessus de la moyenne régionale en hébergement permanent pour personnes âgées.
- Un territoire où les indicateurs sociaux sont favorablement orientés (faible taux de chômage, faible part de la population couverte par le RSA et la CMU).
- Une commune dite « sensible à la qualité de l'air » (Aurillac) ;
- 20 % de la population du bassin ne dispose pas d'une eau de consommation totalement sûre du point de vue bactériologique;
- Une part de logements potentiellement indignes plus élevée que la moyenne régionale, avec des disparités entre les Bassins de Santé de Proximité (BSP) à prendre en considération ;
- La thématique radon (gaz radioactif naturel) est à prendre en compte, notamment sur la partie ouest du bassin.

Bassins de santé de proximité :

Le bassin de santé de proximité a pour objet l'observation et l'analyse des besoins et de l'offre de proximité, en particulier de l'offre ambulatoire de 1^{er} recours, afin de prévoir et susciter les modes d'organisation de l'offre de proximité les plus appropriés.

Hôpitaux publics et privés

- (H) Public
- (G) Privé



Données : ARS 2013

Orientations stratégiques pour le projet de territoire

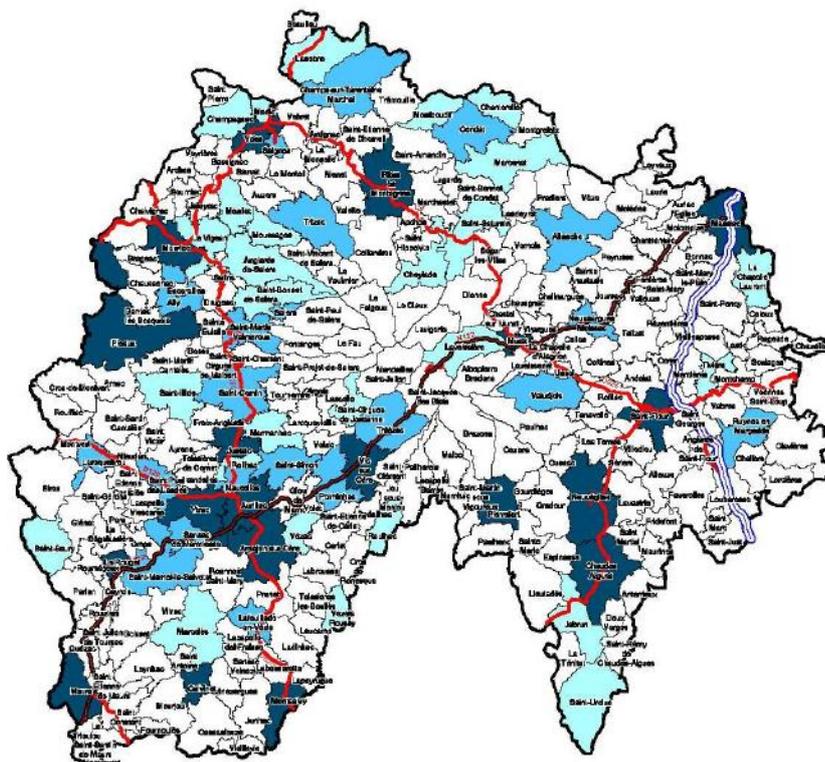
- Favoriser l'accès aux soins pour les populations rurales du territoire du BACC
- Accompagner le vieillissement des populations du territoire du BACC
- Promouvoir l'autonomie des populations du bassin
- Garantir l'efficacité et la performance des établissements de santé du territoire du BACC
- Éduquer les habitants à la santé et à l'environnement
- Préserver l'environnement du territoire du BACC pour la santé de ses habitants

Points de vigilance

- ◆ Veiller à améliorer la qualité des milieux par des plans de réduction des particules
- ◆ Veiller à renforcer les actions en matière de résorption de l'habitat insalubre et du saturnisme
- ◆ Veiller à développer la nature en ville
- ◆ Veiller à lutter contre les sources de bruit
- ◆ Veiller à la réduction des risques liés aux rejets de résidus médicamenteux dans l'environnement

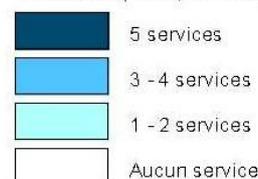
Pistes d'actions pour le projet de territoire

- ✓ Développer la communication, l'information et la prévention en matière de santé et d'environnement
- ✓ Favoriser la suppression des disparités d'accès aux soins liées à l'isolement social et géographique, à la précarité financière ou au manque d'information.
- ✓ Développer l'accès aux soins de qualité par la création de maisons de santé pour tous notamment dans les secteurs ruraux éloignés d'Aurillac pôle principal.
- ✓ Poursuivre les efforts sur la qualité des eaux de consommation (non conformité ponctuelle);



Services libéraux de santé de base présents sur la commune :

(médecin généraliste, dentiste, masseur-kinésithérapeute, infirmier, pharmacie)



Données : ARS 2013

Inciter la réduction des déchets et promouvoir une gestion locale

L'évolution des modes de consommation, de production et des habitudes alimentaires de notre société a conduit à une explosion de la quantité de déchets produits en France. Bien qu'en relative stabilité depuis 2002, la production d'ordures ménagères par habitant a doublé en 40 ans.

Le traitement des déchets contribue à lui seul à 2% des émissions de gaz à effet de serre nationales. C'est pourquoi, aujourd'hui, la gestion des déchets représente un véritable enjeu pour les territoires, tant au niveau financier qu'environnemental.

Constat sur le Bassin d'Aurillac, Carladès et Châtaigneraie

Déchets ménagers et assimilés :

- Le territoire est couvert par un Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) axé sur le principe de proximité pour le traitement des déchets et le choix d'une filière de type enfouissement.
- Un nouveau plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux est en cours d'écriture. Il devrait remplacer le PDEDMA d'ici à la fin 2014
- Les collectivités du BACC sont membres du Syndicat Mixte Ouest Cantal Environnement (SMOCE), responsable de la gestion et du traitement des déchets ménagers et assimilés
- Il n'existe localement aucun outil de traitement des déchets ménagers depuis l'automne 2011, date de fermeture du site de Tronquières à Aurillac.
- La production de déchets ménagers sur le territoire est de l'ordre de 18 600 tonnes. Elle est constante ces dernières années.
- Globalement, les ratios de production d'ordures ménagères résiduelles par habitant sont plus faibles que sur les autres secteurs du département (le tourisme moins présent en est la cause principale).
- Les déchets ménagers sont acheminés à Montech (82), à plus de 200 km d'Aurillac.
- Tous les EPCI disposent au moins d'une déchetterie sur leur territoire.

Déchets inertes :

- Un plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics est en cours de finalisation. Il devrait aboutir dans le courant du 2ème semestre 2014
- Sur le territoire, on retrouve 42% des installations de stockage, traitement ou transit pour les déchets du BTP du département, soit 5 unités.
- Ces installations accueillent 65% des déchets du département.
- La grande majorité (98 %) de ces déchets sont inertes ; moins d'1 % sont dangereux
- Les entreprises du territoire disent ne valoriser ou réutiliser seulement 5% des déchets issus de leurs chantiers ; la plus grande partie (91%) étant envoyée en Installations de Stockages de Déchets Inertes (ISDI)



Orientations stratégiques pour le projet de territoire

- Développer la réduction des déchets
- Travailler sur la mise en place d'outils de traitement locaux
- Développer les filières de valorisation des déchets, notamment verts, bois et inertes
- Accentuer la sensibilisation sur la collecte des déchets agricoles
- Faire évoluer la performance des collectes sélectives
- Inscrire le nouveau plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux dans le document d'orientation du SCoT

Points de vigilance

- ◆ Veiller à la sensibilisation des particuliers qui très souvent demandent à combler les zones humides avec des déchets inertes

Pistes d'actions pour le projet de territoire

- ✓ Réfléchir à la mise en place d'une tarification incitative.
- ✓ Faire de la gestion des déchets de chantier un lot spécifique dans les marchés publics ;
- ✓ Communiquer sur les filières d'élimination locales ;
- ✓ Inciter les collectivités, via le SMOCE, à créer un réseau d'Installations de Stockages de Déchets Inertes
- ✓ Développer un dialogue entre les professionnels et les institutionnels (maîtres d'ouvrage) pour mettre au point ensemble un système de suivi des déchets de chantier.
- ✓ Encourager les entreprises à progresser dans la gestion et le recyclage des déchets inertes, car elles ont un intérêt économique à valoriser au maximum les matériaux.



Développer des modes de transports intermodaux et une mobilité durable

La liberté et la facilité de déplacement des personnes et des biens sont au cœur de nos sociétés modernes. Sources de richesse et d'emplois, elles sont indissociables d'une économie ouverte, performante et compétitive.

Tout système de transport influe sur l'organisation de la production des biens et services. Néanmoins, les déplacements quotidiens sont à l'origine d'une part importante des rejets de gaz à effet de serre, en particulier de dioxyde de carbone (CO₂).

L'enjeu réside dans l'amélioration des transports, composante importante des projets de territoire, notamment pour leur attractivité, et qui permet par ailleurs une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Constat sur le Bassin d'Aurillac, Carladès et Châtaigneraie

- Les particularités géographiques du BACC contribuent à son relatif isolement et limitent l'influence d'Aurillac notamment sur la partie Est du département.
- Le pays d'Aurillac ne dispose d'aucune infrastructure autoroutière. Les principaux axes structurants du Massif central - A20, A75, A89 et RN88 le contourne.
- Les temps d'accès aux autoroutes sont, dans le meilleur des cas, de l'ordre de 1h15
- Les équipements ferroviaires et leurs cadences ne compensent pas le déficit d'infrastructures routières.
- Les coûts et les temps de déplacement ferroviaire, six heures pour la capitale, sont supérieurs à ceux d'un trajet routier.
- Le maintien d'une desserte aérienne avec Paris décidé récemment fait disparaître le climat d'incertitude qui régnait sur la conservation du seul transport rapide sur Paris.
- Pour contrecarrer l'enclavement du bassin aurillacois, d'importants travaux routiers ont été réalisés ou sont en cours (tunnel du Lioran, créneaux de dépassements, contournement de Thiézac, contournement sud d'Aurillac et de Sansac par la RN122, etc.)
- Transport urbains:
 - La Communauté d'Agglomération du bassin d'Aurillac (CABA) est l'autorité organisatrice des transports urbains et péri-urbains sur l'ensemble de ses 24 communes. Elle délègue à STABUS l'exploitation du réseau Trans'cab.
 - Depuis juillet 2013, un service de location de 50 vélos est en service
 - Une seule aire de stationnement en entrée ville avec une navette gratuite sur Aurillac.
- Transports inter-urbains
 - Il existe plusieurs lignes régulières de bus du département sur le secteur du BACC (au tarif attractif de 25 Euros/mois ou 1,50€ le trajet)
- Co-voiturage
 - La CABA a mis en place une plate-forme de covoiturage : cab'voiturage



Orientations stratégiques pour le projet de territoire

- Proposer l'élaboration d'un schéma de la mobilité sur le territoire du BACC et encourager la concertation entre AOT pour une desserte plus efficace sur l'ensemble du territoire
- Réfléchir à la création d'un pôle multi modal, notamment sur Aurillac (améliorer la facilité d'utilisation successive des différents moyens de transport et développement de l'intermodalité)
- Développer des pratiques et des technologies numériques qui satisfont certains besoins en évitant ou en limitant les déplacements comme: le télétravail, la visioconférence, les centres de services partagés, la logistique partagée, les plans de déplacement d'entreprise (PDE), et le covoiturage, auto-partage
- Développer des transports doux et actifs, l'aménagement d'itinéraires cyclables sécurisés, de parkings pour cycles, de voies vertes, de projets de « voirie pour tous » qui permettent un partage plus équitable et plus sûr des voiries urbaines en donnant toute leur place aux moyens non motorisés
- Soutenir l'innovation, la proposition de nouveaux modes de distribution, de livraison destinés à optimiser le transport des marchandises en ville
- Promouvoir les formes urbaines plus denses, notamment autour des arrêts et gares de transports collectifs
- Incitation à la mixité des fonctions (commerce, habitats, bureau, etc...) au sein des zones urbaines

Points de vigilance

- ◆ Veiller à l'accès aux services et à la mobilité pour tous et sur tout le territoire.
- ◆ Veiller à ce que l'offre de transports satisfasse à la fois des besoins locaux très différents (zones rurales, périurbaines, urbaines, centres- villes, quartiers défavorisés ou territoires enclavés) et les attentes particulières des populations spécifiques (personnes âgées, jeunes, handicapés, personnes à revenus modestes, contraintes professionnelles...) et des besoins de transit (notamment sur le RN122)
- ◆ Promouvoir le renouvellement du parc de transport en commun existant par des véhicules moins polluants (bus électriques, etc.)

Pistes d'actions pour le projet de territoire

- ✓ Mener une réflexion sur les modes de desserte des centres bourgs plutôt délaissés (transport en commun, transport à la demande, etc.)
- ✓ Imposer des pistes cyclables dans les zones d'activités pour les relier entre elles ainsi qu'aux centres bourgs et quartiers environnants .
- ✓ Développer l'information systématique d'accès par transport en commun (à un site, à un événement...) pour permettre d'éviter l'utilisation de la voiture
- ✓ Pour les marchandises, développer transports alternatifs à la route (fret ferroviaire, transport combiné, dessertes de proximité...)



Enjeu Prioritaire

Développer l'aménagement numérique du territoire pour promouvoir le développement économique et soutenir une politique d'égalité et de solidarité territoriale

Permettre le développement des usages et des services liés à l'internet constitue aujourd'hui un enjeu incontournable d'aménagement des territoires, légitimant une intervention publique volontariste portée par un double objectif : promouvoir le développement économique et soutenir une politique d'égalité et de solidarité sociale des territoires

Le déploiement de réseaux à très haut débit avec la fibre optique jusqu'aux abonnés risque d'aggraver la fracture numérique des territoires ruraux en accentuant un déséquilibre technologique apparue avec le haut débit et la couverture mobile.

Les communications radio-téléphoniques et radio-électriques font partie intégrante de l'ANT d'un territoire, les principaux enjeux de l'ANT concernent aujourd'hui les outils web : accès aux haut et très haut débit la desserte en fibre optique vitale pour les entreprises et les administrations

Constat sur le Bassin d'Aurillac, Carladès et Châtaigneraie

- Le département du Cantal a bénéficié du P.P.P. initié par la Région en 2007 pour le déploiement de l'ADSL sur son territoire.
- Ce plan a donc abouti à une relative bonne couverture haut-débit basée sur le réseau cuivré de l'opérateur historique et la technologie de l'ADSL, permettant d'avoir un débit minimal de 2 Mb/s mais proportionnel à la distance de raccordement de l'abonné (voir carte ci-dessous).
- Le territoire du SCOT « BACC » a été concerné par ce P.P.P. et bénéficie aujourd'hui d'une couverture convenable, d'ailleurs relativement meilleure que sur le reste du département :
- En revanche le périmètre du SCOT se caractérise, dans l'attente de la mise en œuvre effective du SDTAN piloté par la région, par un niveau d'accès au très-haut-débit très limité voir inexistant.
- Dans l'attente de la mise en œuvre du SDTAN, le périmètre du SCOT se caractérise par un niveau d'accès au très-haut-débit très limité, et surtout par un réseau d'initiative publique (RIP) de fibre optique dont le linéaire reste très faible.
- Une seule fibre optique de « distribution » publique (l'autre étant la propriété d'Orange) existe actuellement. Elle est gérée par la CABA, relie la ligne THT de RTE au Nord d'Aurillac à la ville d'Aurillac elle-même ; toutefois, elle n'est pas accessible au grand public par manque d'opérateur privé l'exploitant.
- Dans le cadre des zones AM2II, l'opérateur Orange-France Telecom s'est engagé à déployer en 5 ans sur l'ensemble du territoire de la CABA (uniquement) le FFTH. Le déploiement technique a commencé fin 2013 et les premières offres devraient être disponibles courant premier semestre 2014.
- Le territoire du SCOT se caractérise par quelques implantations de services numériques à la population, au travers de points de visio-conférence et du réseau CyberCantal (qui permet non seulement d'accéder à des services publics mais aussi d'accéder à des espaces dédiés au télétravail). Ils sont situés à Saint-Cernin (visio), Aurillac (visio + télécentre), Cassaniouze (télécentre) et Montmurat (télécentre), le taux de fréquentation de ces centres reste faible.
- Une couverture ADSL (haut-débit) du territoire « BACC » relativement bonne et meilleure que sur le reste du département ;
- Des disparités dans l'accès aux débits disponibles (dégrouper partiel et perfectible) ; Des usages du numérique encore peu développés. Des disparités qui s'aggravaient dans l'accès aux débits disponibles : risque de « fracture numérique »

Orientations stratégiques pour le projet de territoire

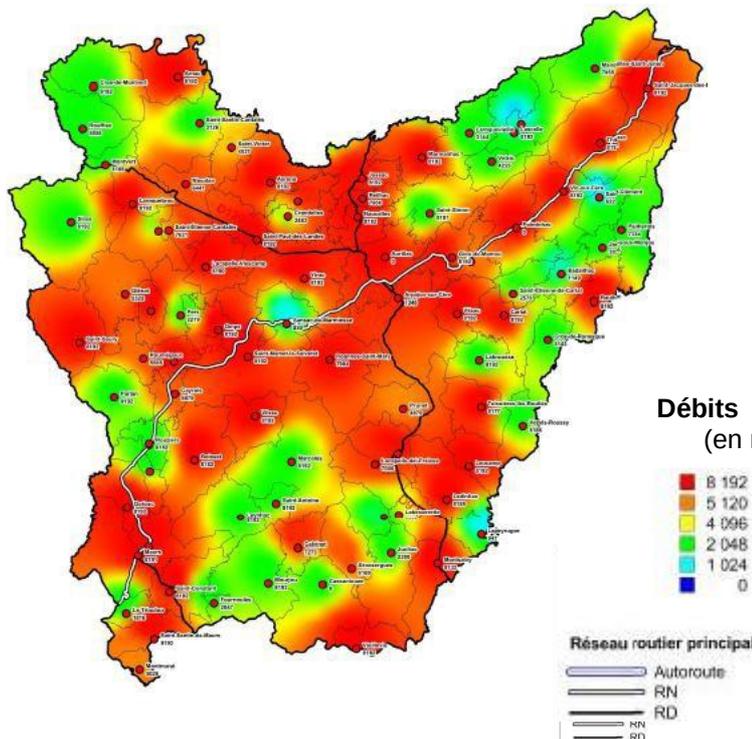
- Faire de l'équipement en infrastructures numériques un élément fort de l'attractivité du territoire du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie;
- Favoriser autant que possible l'implantation des activités ou des logements, dans des zones couvertes numériquement ou en voie de l'être,
- Envisager un pré-équipement de chaque zone à aménager (à intégrer dans le programme des travaux de maître d'œuvre) et dans la programmation de toutes réfections de voirie importantes.

Points de vigilance

- ◆ Veiller à développer les usages du numérique par les populations et les acteurs économiques
- ◆ Développer les ANT afin de permettre l'affranchissement partiel voire total des contraintes géographiques du bassin d'aurillacois (relief, « enclavement »), révolution en termes de mobilité ;
- ◆ Développer les ANT dans un but d'attractivité et développement économiques (déploiement d'activités marchandes, gisement d'emploi), mais aussi de favoriser les filières d'avenir : initier la création de fablab, de plate-forme web proposant des circuits de distribution courts, rendre attractif des sites de télé-travail, combinant des points de e-formation, e-éducation, e-médecine, e-services publics et privés, etc. et
- ◆ Développer les ANT dans un but de favoriser la cohésion sociale (au travers l'accès aux services, y compris publics) ; mais aussi de favoriser l'appropriation des usages du numérique par la population et les acteurs économiques en offrant la possibilité de disposer gratuitement de tablettes numériques par l'intermédiaire des bibliothèques municipales ;
- ◆ Veiller à favoriser « niveau de service » à peu près équivalent sur tout le territoire pour éviter que ne se crée une « fracture numérique » entre territoires urbains et ruraux.

Pistes d'actions pour le projet de territoire

- ✓ Veiller à la mise en place d'un fourreau vide permettant le déploiement futur d'une fibre optique, dans les cas suivant : raccordement aux réseaux sous domaine public, travaux de rénovation d'un ensemble collectif, travaux de raccordement d'une habitation etc.



- ✓ Profiter de la couverture actuelle ADSL et du programme du SDTAN pour améliorer l'accès à des débits importants, partout sur le territoire.
- ✓ Parier sur internet pour lutter contre l'isolement des personnes âgées, en rendant l'accès gratuitement dans les maisons de retraite.

Enjeu Prioritaire

Encourager une agriculture durable, partie intégrante de l'identité économique du territoire

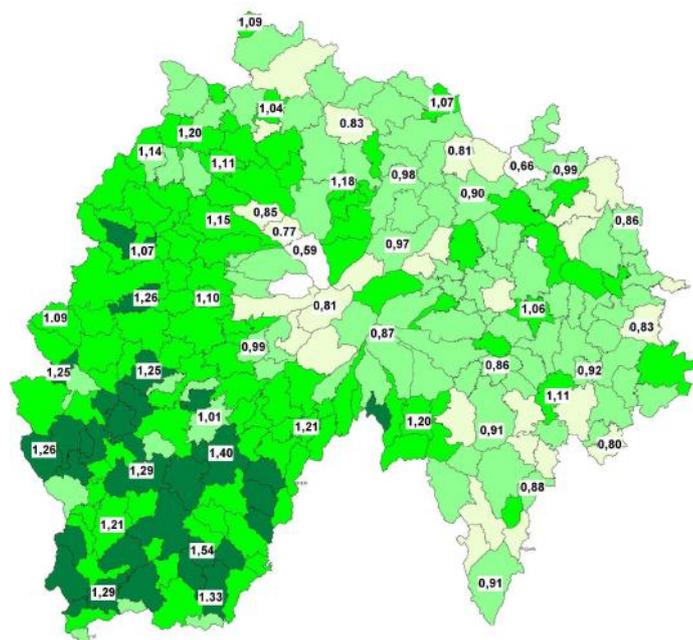
L'agriculture est une activité fondamentale à l'équilibre économique, social et environnemental des territoires ruraux.

Aujourd'hui, l'agriculture de Montagne rencontre des difficultés liées à la libéralisation des marchés et à ses handicaps naturels (coûts de production supérieurs aux zones de plaine). Pour y faire face, la valorisation des produits par des démarches de productions de qualité et le développement d'une agriculture durable est une alternative.

C'est ce défi que les agriculteurs et acteurs du territoire doivent relever.

Constat sur le Bassin d'Aurillac, Carladès et Châtaigneraie

- Des contrastes forts entre la Châtaigneraie et le reste du pays d'Aurillac : altitude plus basse, des exploitations plus petites, des rendements plus élevés et l'herbe moins présente.
- Un foncier plus convoité que dans le reste du département, tant pour l'artificialisation que pour le confortement des exploitations (surface moyenne de seulement 47ha, contre 61ha pour l'ensemble du département)
- Et donc, un prix du foncier très élevé : 7 250 €/ ha sur la Châtaigneraie et le Bassin d'Aurillac (le plus élevé du massif central)
- En 2010, seules 6 communes du BACC ont fait l'objet d'un remembrement, soit 6,7 % du territoire contre 33,5 % à l'échelle du département
- Sur ce territoire, l'agriculture est partagée entre valorisation par des démarches qualité et intensification des productions :
 - Une STH (surface toujours en herbe) égale à 51% de la SAU du territoire du BACC et seulement 37 % de la SAU de la châtaigneraie (contre 80% pour le département)
 - Un chargement en unité de gros bétail (UGB) plus important : 1,24 UGB/ha en Châtaigneraie contre 1,05 UGB pour le département ;
- Un territoire dominé par l'élevage bovin (90 %) et un élevage porcin présent historiquement qui maintient l'activité des abattoirs, mais est en régression rapide
- L'agriculture représente 5,8 % des actifs sur le BACC (contre 12,2 % à l'échelle départementale)
- La dynamique d'installation reste forte sur le territoire (448 installations aidées sur le BACC en 10 ans, soit une installation pour 3,8 exploitations)



Chargement moyen ferme Cantal : 1,054 U.G.B./Ha



Chargement ICHN moyen par commune en UGB/ha

Support : BDTopoIGN2011
Données : ISIS

Orientations stratégiques pour le projet de territoire

- Réguler le foncier pour préserver une agriculture déjà sous tension
- Prévenir les conflits entre l'agriculture et développement urbain
- Favoriser des dynamiques collectives de démarches de valorisation (circuits courts, productions fermières, labels de qualité SIQO* -signes d'identification de la qualité et de l'origine- ou hors SIQO)
- Favoriser le maraîchage, l'arboriculture en complément des productions agricoles et agroalimentaires existantes
- Soutenir les structurations et organisations de filières
- Encourager la conciliation de l'activité agricole et de la préservation du milieu
- Promouvoir la méthanisation et l'autonomie énergétique des exploitations

Points de vigilance

- ◆ Prendre en compte l'impact de l'urbanisation, des vastes zones d'activités ou à vocations d'habitat, sur la pérennité des exploitations agricoles, notamment en périphérie des villes ou de communes importantes.
- ◆ Prévoir la reconversion de terrain abandonnés, plutôt que de consommer du terrain agricole.

Pistes d'actions pour le projet de territoire

- ✓ Inscrire un projet agro-écologique au cœur du projet de territoire (dans le PADD) :
 - Établir un diagnostic agricole
 - Soutenir les dynamiques collectives d'agriculteurs avec la création de GIEE (Groupements d'intérêt écologique et environnemental)
 - Construire en concertation avec les organisations professionnelles agricoles une charte pour la préservation du foncier agricole et la prise en compte de l'agriculture dans l'aménagement du territoire afin de pérenniser et de permettre l'adaptation des exploitations agricoles.
 - Identifier des espaces agricoles stratégiques
 - Aider au développement d'une agriculture de proximité de l'agglomération aurillacoise (circuit courts, AMAP, agriculture péri-urbaine, etc...)
- ✓ Mettre en œuvre une politique foncière à l'échelle du territoire (remembrement, réserves foncières)
- ✓ Soutenir les modes de production agricole et les investissements écologiquement et socialement responsables, qui contribuent à préserver la santé publique, la fertilité des sols et la qualité de l'eau, sur le modèle du Plan d'action territorial (PAT) du Célé ou du Plan EPIDOR Dordogne
- ✓ Encourager les partenariats collectivités / agriculteurs sur des projets concertés de méthanisation.

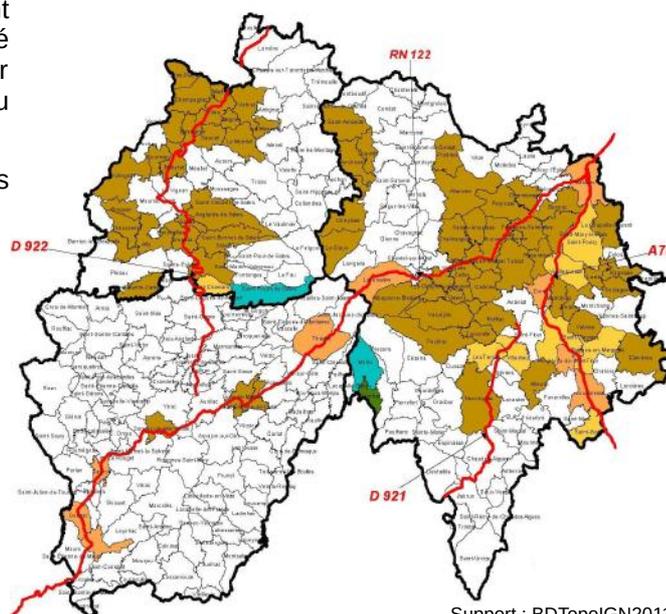
* SIQO : Signes d'identification de la qualité et de l'origine

Situation des Aménagements fonciers

(Au 1er novembre 2010)

Communes remembrées : 87

	Remembrement classique	(67)
	Remembrement en zone perturbée par un ouvrage linéaire	(9)
	Remembrements en zone classique et perturbée par un ouvrage linéaire	(8)
	Remembrement classique couplé à une réorganisation foncière	(1)
	Réorganisation Foncière	(2)



Support : BDTopoIGN2011
Données : DDT 15

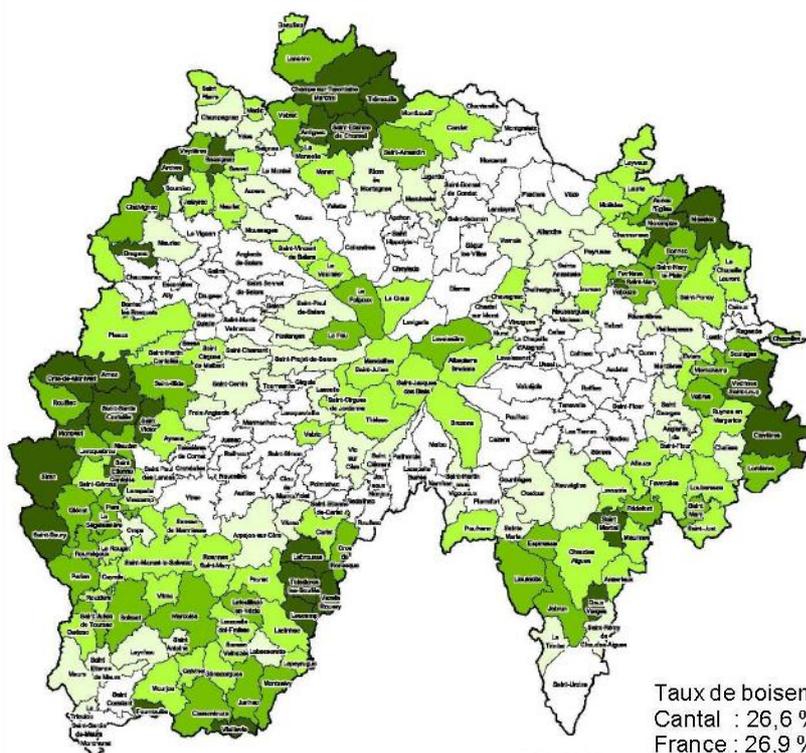
Préserver la forêt et son potentiel économique

Les espaces forestiers présentent une grande diversité de fonctions et de valeurs qu'il convient de préserver pour les bénéfices qu'elles apportent au territoire (économique et productif, paysager, écologique, culture et identitaire). C'est ici l'enjeu principal pour la dynamique forestière du territoire.

Constat sur le Bassin d'Aurillac, Carladès et Châtaigneraie

- Un taux de boisement nettement supérieur à la moyenne départementale (26,6%) et à la moyenne française (26,9%) ;
- La forêt du BACC est à dominante feuillus, notamment dans la Châtaigneraie. Cependant ces peuplements moins prisés que les résineux sont un atout pour le bois énergie et une opportunité car les acteurs de la filière française s'en saisissent actuellement pour échapper aux contraintes fortes des marchés internationaux du bois ;
- Une forêt essentiellement privée : plus de 70 % des propriétaires privés ont moins de 4ha ;
- Hormis le bois énergie, la quasi totalité du bois est exportée pour une transformation hors du territoire ;
- La dynamique d'extension des exploitations agricoles engendre une pression foncière sur la forêt qui tend à régresser : 1 500 ha ont été défrichés sur le BACC depuis 1995. Seuls les versants les plus abrupts et les sommets à sols squelettiques sont à l'abri de cette expansion ;
- La planification et la gestion forestière visent à mettre en marché plus de bois et se déclinent en 3 plans de développement de massifs et 7 schémas de dessertes ;
- Le morcellement des surfaces boisées et le défrichement des parcelles mécanisables portent préjudice à l'exploitation forestière.
- Les débouchés économiques de l'exploitation forestière locale sont situés hors du territoire du SCoT
- En termes d'emploi, le territoire est sur une forte dynamique de seconde transformation (4 fois plus que la 1ere transformation)

➤ Les conditions de climat et de sol permettent une diversité d'essences et d'écosystèmes forestiers.



Part des forêts / superficie communale :



Taux de boisement global
Cantal : 26,6 %
France : 26,9 %

Boisement en 2004

Support : BDCarto@IGN2008
Données : IFN

Orientations stratégiques pour le projet de territoire

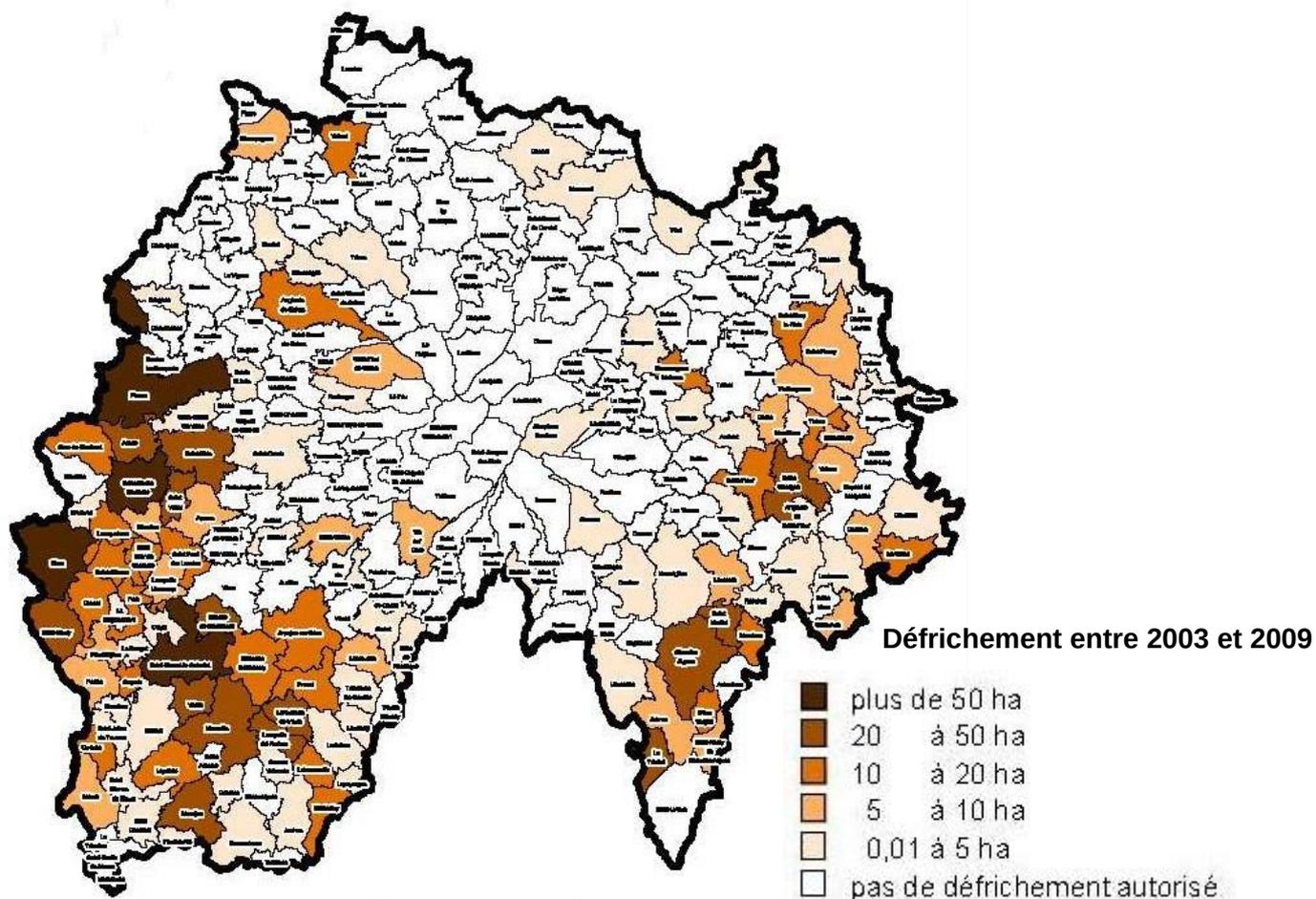
- Conserver des massifs forestiers productifs
- Préserver l'efficacité de la trame verte forestière
- Encourager l'agroforesterie

Points de vigilance

- ◆ Le changement climatique va entraîner le dépérissement de certains écosystèmes forestiers.
- ◆ Appliquer la mesure de la bande boisée ou enherbée prévue par le SAGE pour préserver la qualité des cours d'eau dans les zones défrichées.
- ◆ Contrôler le mitage des boisements et le recul des surfaces forestières ;

Pistes d'actions pour le projet de territoire

- ✓ S'appuyer sur la concertation mise en place dans le cadre du SCOT pour formaliser une charte forestière de territoire
- ✓ Limiter le défrichement des parcelles forestières mécanisables soit au niveau du SCOT en établissant des objectifs de consommation d'espace forestier, soit au niveau des PLU en utilisant l'outil « Espace boisé classé »



Encourager un tourisme de découverte, durable et attractif.

Le tourisme aujourd'hui est une activité contributrice du développement économique local. Il est toutefois, confronté au déficit de son développement durable pour lequel il doit limiter les pollutions, les déchets et les déplacements, en préservant les paysages, l'esprit des lieux mais aussi la qualité de l'accueil du public.

Constat sur le Bassin d'Aurillac, Carladès et Châtaigneraie

- Comme dans toutes les zones du Massif Central jouissant d'un environnement préservé mais subissant le contre coup du vieillissement de sa population, le tourisme sur le pays d'Aurillac apparaît comme un levier permettant une dynamisation du tissu économique du secteur.
- A l'exception des Monts du Cantal, Puy Mary et Lioran, le tourisme du pays d'Aurillac dispose d'un patrimoine bâti et paysager important, mais souffre d'un manque de reconnaissance et d'image.
- Avec une altitude moyenne de 720 mètres et un point culminant, le Plomb du Cantal qui s'élève à 1858 mètres, ce territoire est doté du plus grand domaine skiable du Massif Central avec la station du Lioran.
- Il existe un projet de développement du tourisme durable sur le territoire du Syndicat Mixte du Puy Mary
- Hors résidences secondaires, le pays d'Aurillac peut héberger dans ses divers équipements touristiques près de 13 000 personnes, soit l'équivalent de 15% de sa population résidente.
- À noter l'importance des campings qui représentent les trois quarts des lits touristiques sur l'axe le plus fréquenté reliant Aurillac au Lioran.
- Le secteur de la restauration du Pays d'Aurillac représente près de 1 000 personnes vivant du tourisme soit 3,2 % de l'emploi total du territoire, proportion équivalente à celle observée en France métropolitaine.
- La saisonnalité de l'emploi dans ce territoire marque un pic d'activité l'été, très accentuée fin août, période du festival de rue d'Aurillac. Cet événement, outre ses retombées sur l'économie du bassin aurillacois, constitue un élément-clé de notoriété et d'attractivité.
- Le patrimoine culturel du bassin aurillacois possède de multiples facettes : la forte influence de l'art roman dans la région, les nombreux châteaux en parfait état de conservation, le festival international du Théâtre de Rue d'Aurillac, des bourgs de caractères (Vic, Thiézac, Laroquebrou, Marcolès, Maurs et Montsalvy) et enfin une gastronomie riche de traditions (charcuteries, salaisons, plats cuisinés, fromages, etc...).
- Les grands espaces sont de parfaits terrains pour la pratique de sports de nature, tels que : parapente, randonnée, escalade, VTT, vélo, randonnée équestre...
- Le BACC est traversé par plusieurs sentiers de randonnées d'importance nationale ou régionale
- Les musées du BACC ont une forte fréquentation. Ils sont généralement tournés vers des sujets du terroir comme les métiers ou la vie d'autrefois tandis que d'autres sont plus tournés vers la vulcanologie ou d'autres sciences, et d'autres encore concerne des personnages historiques fortement liés au Cantal.

Orientations stratégiques pour le projet de territoire

- Développer le rayonnement culturel et l'attractivité du Pays d'Aurillac par la création d'une offre touristique adaptée aux évolutions de la clientèle.
- Favoriser et développer des itinéraires touristiques de mobilité douce : les vélo-routes et les voies vertes, etc... (Aurillac-Lac de St Etienne ; Aurillac Vic sur Cère ; voie verte Maurs-Le Puy Mary)
- Organiser et professionnaliser les réseaux d'acteurs du tourisme du Cantal.
- Accompagner le développement du tourisme vert par la création d'équipements touristiques et d'hébergements de tous types, respectueux de l'environnement
- Poursuivre et amplifier les dynamiques touristiques qui conduisent à favoriser l'accueil de nouveaux projets et investisseurs, dans des secteurs économiques en pleine expansion ou émergents...

Points de vigilance

- ◆ Veiller à préserver le cadre de vie agréable de Bassin
- ◆ Veiller aux impacts de l'activité touristique (et notamment des grands projets) sur l'environnement
- ◆ Éviter la banalisation du patrimoine bâti et paysager du bassin aurillacois
- ◆ Préserver, mettre en valeur le patrimoine historique, les sites classés et la rénovation des centres anciens
- ◆ Veiller à une répartition équilibrée des équipements et des services touristiques sur le territoire.

Pistes d'actions pour le projet du territoire

- ✓ Mener des études d'éco-mobilité en rapport avec les qualités du territoire (environnement, identité) entre les sites touristiques pour faciliter les déplacements
- ✓ S'appuyer sur les points forts du (Puy Mary, Lioran, Lac de St Etienne Cantalès, Golf de Sansac de Marmiesse et de Vézac, patrimoine...) pour renforcer l'attractivité de tout le territoire
- ✓ Développer l'émergence de nouvelles formes de tourisme et de loisirs qui devraient permettre d'adapter l'offre en faveur du tourisme de remise en forme et de nature ;
- ✓ Conduire des actions de type "pôle d'excellence rurale" comme démarche fédératrice, dans le cadre d'un large partenariat entre Communauté de Communes et l'ensemble des acteurs publics, privés et associatifs.(exemples réalisés : pédalo-rail, parc accrobranche, le Puech des houilles).
- ✓ Prendre en compte les projets de développement portés par le SM du Puy Mary et le SM du Lioran
- ✓ Prévoir les Unités Touristiques Nouvelles si nécessaire (exemple Golf de Sansac, Lac de St Etienne Cantalès)

Enjeu Prioritaire



Développer et valoriser la « silver » économie du territoire

Les caractéristiques démographiques du Cantal et notamment du BACC dont la population qui vieillit, couplées à la qualité de son cadre de vie, conduisent à développer la « silver » économie dont les potentialités pourraient participer au développement le territoire du SCoT du BACC.

La « Silver » économie (économie des retraités) est un champ de l'économie qui prend en compte les nouveaux besoins liés au vieillissement des populations. Elle concerne des biens et des services qui peuvent relever notamment du sanitaire, du social, de l'habitat ou des loisirs... porteur de croissance et d'emploi au cours des prochaines années. Là est l'enjeu

Constat sur le Bassin d'Aurillac, Carladès et Châtaigneraie

- Un indice de vieillissement de la population du bassin d'Aurillac élevé et qui progresse
- Un pourcentage de personnes âgées élevé avec 13,7 % de personnes de plus de 75 ans contre 9 % en France
- Un solde migratoire alimenté par un phénomène de retour au pays de jeunes retraités qui ont envie de s'investir dans la vie locale.
- Un secteur associatif confronté à une baisse d'activité en lien avec le développement d'une offre privée qui est à la recherche d'un nouveau modèle économique
- Un taux d'équipement en établissements pour personnes âgées satisfaisant
- Des formations initiales existent à Aurillac : Bac professionnel « Accompagnement Soins et Services à la personne », option « en structure » et option « soins à domicile » ; Bac technologique « Sciences et technologie de la santé et du social »-
- Un pouvoir d'achat limité de la population rurale vieillissante, notamment dans le monde agricole
- Des territoires de très faible densité et des associations de service à la personne confrontées à la problématique des distances à parcourir.
- Un habitat indigne et des précarités énergétiques difficiles à repérer notamment dans le monde rural.
- Peu de communes ayant déjà réalisé leur plan d'accessibilité à la voirie et aux espaces publics



Orientations stratégiques pour le projet de territoire

- Créer les conditions d'émergence d'un marché de la Silver économie ;
- Favoriser le développement d'une offre compétitive de la silver économie ;
- Créer et professionnaliser une filière des acteurs de la "Silver économie"
- Favoriser la création des innovations dans le champ de la Silver économie ;
- Accompagner la mise en conformité des logements existants pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées
- Développer les moyens de transports en commun liés aux besoins des populations vieillissantes (transport à la demande, etc...)
- Développer les formations, aides aux associations d'aide aux aidants
- Rendre attractifs les métiers des services à la personne en sécurisant les contrats, en proposant des parcours de formation.

Pistes d'actions pour le projet du territoire

- ✓ Dresser un véritable recensement de la situation dans le bassin aurillacois, aussi bien en terme d'offre que de demande sur la « *silver économie* »
- ✓ Créer un guichet unique d'accueil de tous les bénéficiaires potentiels, aidants et professionnels,
- ✓ Développer les moyens de formation pour le personnel de santé du territoire
- ✓ Développer une organisation de la télémédecine par bassin de santé
- ✓ Favoriser et développer les commerces ambulants et de proximité dans les petites communes
- ✓ Communiquer positivement sur les âgés et le « bien vieillir » auprès du grand public et des
- ✓ Favoriser l'adaptation des logements à la perte d'autonomie des seniors, intégrant des technologies pour l'autonomie.
- ✓ Faciliter les diagnostics d'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées.
- ✓ Permettre l'information des acteurs de l'adaptation du logement sur les possibilités qu'offre aujourd'hui la domotique



Enjeu Prioritaire

Développer et valoriser l'économie résidentielle du territoire

L'économie résidentielle qui regroupe l'ensemble des services à la population, des commerces, du système éducatif et de santé, des administrations publiques, constitue aujourd'hui un moteur majeur de l'activité économique des villes moyennes.

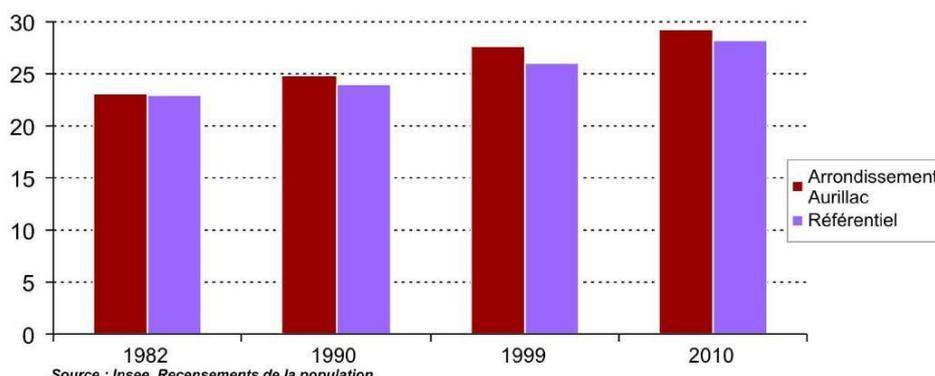
Le poids relatif de cette économie résidentielle dans l'activité des villes comme Aurillac ne suffit pas à résorber les difficultés économiques, ni la fuite de la population active ou l'affaiblissement des fonctions de centralité propre aux territoires ruraux.

Au-delà de l'augmentation tendancielle de son poids relatif dans l'économie locale, l'économie résidentielle nécessite la mise en œuvre de stratégies publiques pour son développement et sa valorisation.

Constat sur le Bassin d'Aurillac, Carladès et Châtaigneraie

- L'économie résidentielle occupe une part de plus en plus large et demeure le principal pourvoyeur d'emplois de ce bassin mais aussi du Cantal.
- Les services publics Aurillacois qui représentent 30 % des emplois contribuent fortement au soutien de l'économie Cantalienne. On dénombre 12,6 emplois dans ce secteur pour 100 habitants, soit 2 de plus que sur le reste de la région.
- Concentrés sur la ville-préfecture Aurillac les services publics regroupent en son sein les plus gros établissements employeurs (centre hospitalier, commune d'Aurillac, conseil général). L'administration publique représente 11 % des emplois sur l'arrondissement.
- Le commerce, stable sur le territoire, par les emplois qu'il induit (13 % de l'emploi total) devrait subir le contre-coup des pertes de population à venir.
- Le domaine de la construction représente 9 % des emplois sur l'arrondissement.
- Les créations et reprises d'établissements commerciaux se sont affaiblies de 3 % en 10 ans.
- Système éducatif public :
 - Sur les 89 communes que compte le territoire du BACC, 64 sont dotées au moins d'une école primaire (72%)
 - A la rentrée 2013, les effectifs du primaire étaient de 5938 élèves. Ces effectifs sont en baisse irrégulière sur les 5 dernières années. Le nombre moyen d'élèves par enseignant était de 18,4.
 - Le secteur du BACC compte 9 collèges publics (dont 4 sur Aurillac) et 3 lycées publics.

Evolution du nombre d'emplois de la sphère résidentielle sur l'arrondissement d'Aurillac



Orientations stratégiques pour le projet de territoire

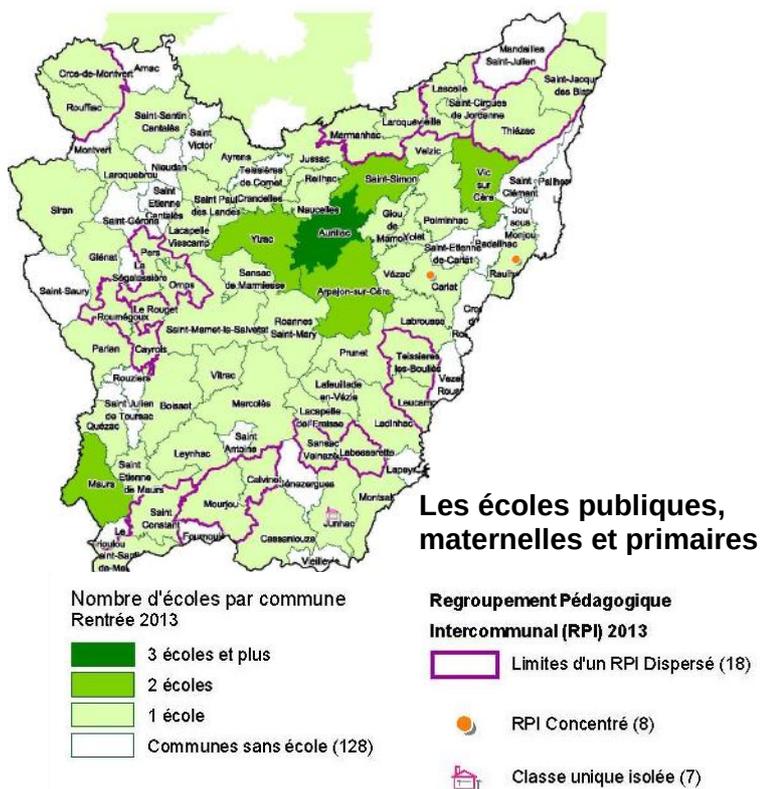
- Contribuer au développement des activités économiques liées aux commerces, artisanat et services du bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie
- Maintenir et développer la production d'équipements (musée, théâtre...) ou d'événements culturels (festivals...), leviers majeurs d'attractivité et de développement de l'économie résidentielle.
- Développer l'attractivité d'Aurillac pour les « sédentaires » (cadres – étudiants...) par des aménités diverses et variées (parcours de santé, promenades, jardins familiaux, parcs, espaces verts, espaces de convivialité, etc...)
- Diversifier et développer l'attractivité touristique résidentielle
- Encourager l'installation d'une offre complète de services facilitateurs (services à domicile) contribuant à rendre le territoire du BACC attractif.

Points de vigilance

- ◆ Veiller à prendre en compte dans les projets de territoire les grandes tendances générales de modification des modes de vie (familles monoparentales, nomadisation, nouvelles formes de consommation)

Pistes d'actions pour le projet de territoire

- ✓ Tirer vers le haut la qualité de l'offre de services pour l'adapter aux modes de vie et niveaux standards « urbains » des nouveaux (ou futurs) résidents
- ✓ Organiser un réseau de maisons de services au public, en lien avec le confortement des bourgs centre, reliés du pôle supérieur.
- ✓ Favoriser la création de commerces multi-services relais-poste dans les pôles secondaires,
- ✓ Développer le tourisme et les animations événementielles et résidentes
- ✓ Favoriser le groupement d'employeurs réunissant les principales associations prestataires de services d'aide à domicile



Source DSDEN15, Support : BDTopoIGN

Support : BDCarto@IGN2008 ;
Source observatoire régional du commerce en Auvergne

Développer un appareil productif durable

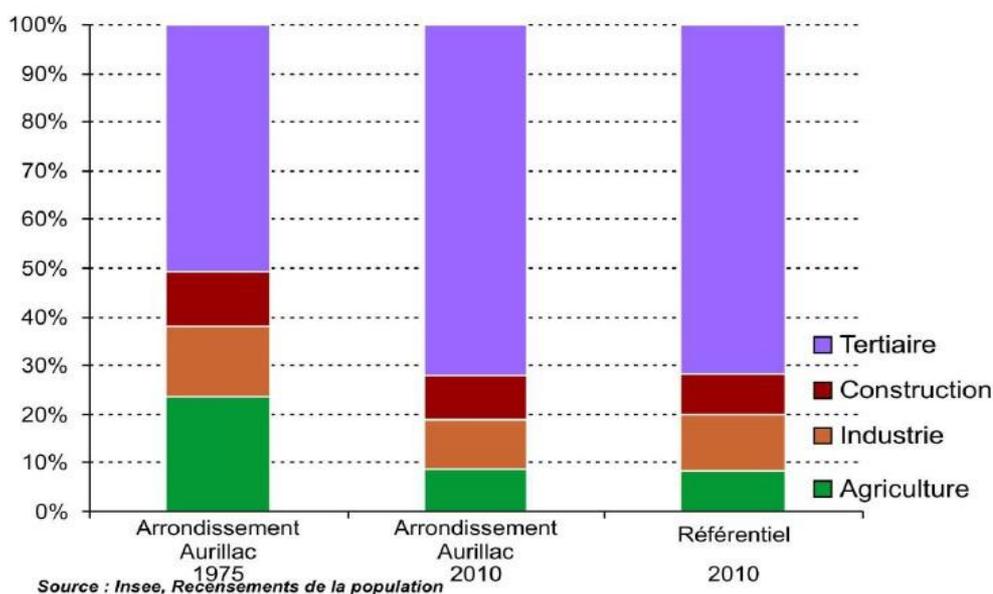
De nos jours les modes de production industriels et de consommation se traduisent souvent par une exploitation excessive et croissante de ressources naturelles.

L'enjeu dans le domaine de l'industrie du bassin aurillacois est d'orienter ses modes de production et de consommation vers une économie plus durable qui limite ses impacts sur l'environnement tout en améliorant sa productivité, son attractivité, la qualité de vie de ses habitants ainsi que les conditions sociales de production.

Constat sur le Bassin d'Aurillac, Carladès et Châtaigneraie

- Les industries du BACC représentent environ 300 petites entreprises PME/PMI couvrant plusieurs secteurs.
- Par rapport à la moyenne nationale, l'industrie est sous représentée sur l'Arrondissement (9 % des emplois)
- Les industries aurillacoises présentent la particularité d'être peu spécialisées et peu dépendantes de groupes extérieurs (*seuls 18 % des établissements dépendent d'un groupe contre près de 40 % pour le reste de la région*).
- Moins soumis aux chocs des restructurations et des délocalisations, le secteur industriel du BACC résiste mieux que celui des autres territoires Auvergnats
- Le faible niveau de création d'entreprises du BACC qui atteint 8% de l'ensemble de celle-ci est compensé par une meilleure longévité de leur activité.
- La création de zones d'activité et villages d'entreprises, le développement de l'accès aux TIC permettent de soutenir un tissu d'entreprises souffrant de leur accès routier et ferroviaire difficiles et des coûts de transports qui en découlent.
- Dans les secteurs de l'industrie et de la construction les effectifs se réduisent mais plus faiblement que sur les bassins d'emploi équivalents du reste du Cantal. Globalement le bassin d'Aurillac est donc créateur d'emplois.
- La progression du nombre d'emplois dans le secteur favorise aussi la baisse du chômage dans un territoire épargné par les restructurations industrielles au cours de la dernière décennie.

Répartition de l'emploi par secteur d'activité sur l'arrondissement



Orientations stratégiques pour le projet de territoire

- Inciter les entreprises du territoire à rendre leurs produits plus qualitatifs et durables contrairement aux productions industrielles de masse pour ainsi stimuler l'économie du pays d'Aurillac.
- Développer le télétravail des PME/PMI et l'infrastructure numérique au service de la relocalisation du développement des territoires ruraux
- Faire du très haut débit un outil de dynamisation des entreprises des zones rurales et de la relocalisation du développement du BACC
- Développer des formations spécifiques locales répondant aux besoins des secteurs d'activités à pourvoir sur le bassin Aurillacois.
- Construire un schéma de développement des zones d'activités organisées en fonction de leurs spécificités (fiche ci-après)

Points de vigilance

- ◆ Travailler sur les atouts des campagnes pour en faire des lieux attractifs pour les entreprises
- ◆ Veiller à développer les circuits courts de production à l'échelle du territoire, d'une filière, d'une zone d'activités
- ◆ Adopter une réflexion multimodale de transport pour les déplacements des populations actives

Pistes d'actions

- ✓ Encourager l'installation de nouvelles entreprises, porteuses de projets innovants (niches)
- ✓ Mettre en place des stratégies d'attractivité pour l'emploi des conjoints d'arrivants
- ✓ Mettre en place des plans de déplacement entreprise
- ✓ Encourager la promotion de l'utilisation de matériaux issus du recyclage (économie circulaire).
- ✓ Encourager les entreprises à s'engager dans une réduction de la production de déchets par une amélioration des taux de recyclage
- ✓ Soutenir l'installation des PME/PMI en milieu rural par des aides ciblées
- ✓ Encourager les entreprises à s'engager dans une démarche de responsabilité sociale avancée par :
 - la promotion des démarches de responsabilité sociétale des entreprises (RSE),
 - l'investissement socialement responsable (ISR)
- ✓ Généraliser des démarches d'écoconception, réduction de la production de déchets à la source, soutien aux produits sobres et à l'utilisation de produits locaux

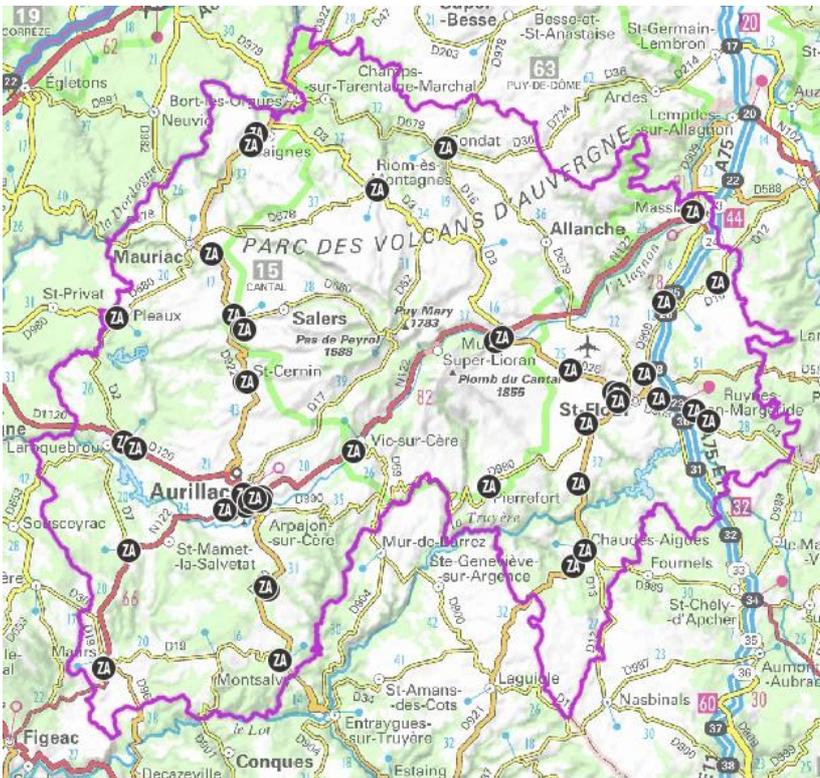
Enjeu Prioritaire

Planifier la création de zone d'activité à l'échelle des besoins du BACC et non des opportunités intercommunales.

L'implantation de nouvelles activités, dans un territoire rural comme le BACC, représente un enjeu essentiel du développement économique, toutefois, elle doit se faire dans le cadre d'une planification stratégique à la recherche des possibles durables économiques, sociaux, environnementaux et spatiaux du territoire.

Constat sur le Bassin d'Aurillac, Carladès et Châtaigneraie

- Le périmètre du SCOT « BACC » est le territoire le plus « dynamique » du Cantal, d'un point de vue économique. Il est celui où des entreprises sont le plus susceptibles de s'implanter, du fait notamment de sa population plus importante et de son nombre d'actifs.
- La RN 122 est un atout important pour le développement économique
- En 2013 on recense sur le territoire du BACC (hors CABA) :
 - 2 zones entièrement commercialisées,
 - 4 zones sur lesquelles il reste respectivement 2 000, 9 500 et 13 374 et 16 720 m²,
 - 3 projets d'extension à Vic-sur-Cère (16 ha), Nieudan (8,6 ha) et Lafeuillade-en-Vézic (16 ha). Le total de ces surfaces disponibles (actuelles ou projetées) avoisine donc les 45 ha.
- La capacité des ZA présentes sur le territoire « BACC » semble pour l'instant suffisante pour accueillir les entrepreneurs qui le souhaitent ;
- L'implantation des zones semble s'essaimer sur tout le territoire, à l'échelle de chaque EPCI, avec des coûts importants (d'aménagement, de desserte routière et en réseaux) et des externalités négatives (exemple : impact des ZA sur les paysages).



Source DDT15, Support : IGN

- Il existe encore quelques ZA de compétence communale, ce qui n'encourage pas une planification rationnelle des zones.
- La situation actuelle est marquée par une concurrence entre territoires pour l'implantation des ZA, la création de zones sans besoin (avec des zones aménagées restant en partie vides)
- Il est constaté une forte consommation d'espace sans réel besoin économique qui s'accompagne bien souvent d'une dégradation / banalisation des paysages en co-visibilité de ces zones.
- Le Conseil Général du Cantal intervient, à travers le FADZA (Fonds d'Aide au Développement des Zones d'Activités), en soutien des projets d'aménagement.

Orientations stratégiques pour le projet de territoire

- Développer une vision globale de l'implantation des ZA
- Développer une réelle planification stratégique du développement de ces zones, rationnelle et proportionnée aux besoins du territoire ;
- Produire systématiquement des études de faisabilité
- Prendre en compte la préservation de la qualité paysagère du territoire, ainsi que des consommations d'espaces agricoles et naturels maîtrisés dans ces études de faisabilité.

Points de vigilance

- ◆ La connaissance de l'ensemble des ZA sur le territoire permettra de mieux cibler les besoins (observatoire des ZA existant : importance de la mise à jour des données)
- ◆ Mener une réflexion sur la répartition des compétences entre communes et EPCI sur la création des ZA ;
- ◆ Proportionner les projets aux besoins économiques réels, pour maîtriser la consommation d'espace (notamment agricole) et préserver l'environnement.
- ◆ Inverser la tendance actuelle : concurrence des territoires ; développement anarchique et fort des nouvelles ZA à toutes les échelles de territoire.

Pistes d'actions

- ✓ Soigner l'intégration paysagère des ZA existantes et futures ;
- ✓ Mener une réflexion stratégique sur la nécessité (ou pas) de créer de nouvelles ZA (où, sur quelles surfaces, quels besoins spécifiques, équipement fibre optique...) à l'échelle inter-communautaire. ;
- ✓ Développer au travers du SCOT une vision intégrée de l'aménagement des ZA (utilité, protection de l'environnement etc.), puis planifier très strictement le développement de ces zones à l'échelle du périmètre BACC ;



S'adapter au changement climatique et atténuer les émissions de gaz à effet de serre

La lutte contre le changement climatique est un défi planétaire majeur. Il s'agit d'agir collectivement pour faire face aux effets induits autant au niveau mondial, que localement, afin d'enclencher un processus d'atténuation indispensable si on veut éviter un dérèglement complet de nos écosystèmes.

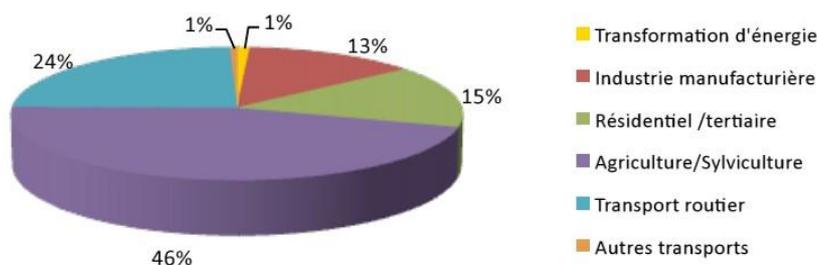
L'enjeu est double, les territoires et les activités doivent également de s'adapter aux conséquences du changement climatique. En effet elles ne pourront pas être complètement évitées compte tenu de l'inertie du système climatique.

Certes, la réponse à ces défis dépasse très largement le cadre du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie. L'État et la Région Auvergne ont déjà pris des engagements forts, que ce soit dans le Paquet énergie-climat européen, dans le plan national d'adaptation au changement climatique ou au niveau du Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Énergie de la région Auvergne.

Cependant, l'action locale est indispensable ; les Plan Climat Énergie Territoriaux, obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants sont de véritables outils à leur service.

Constat - Prospectives

- Ses 60 dernières années, sur le secteur d'Aurillac, on a constaté que * :
 - la pluviométrie a diminué en moyenne de 2% par an
 - la température moyenne a augmenté de 0,5°C
- Les scénarios* d'évolution du climat sur les 40 prochaines années, prévoient sur le Sud Ouest Cantal :
 - une augmentation de 1,5°C de la température moyenne annuelle
 - une forte augmentation de nombre de jours chauds (+21 jours)
 - une augmentation de 10 % de l'évapotranspiration
 - une diminution de la pluviométrie (-7 %)
 - plus d'événements orageux (et donc moins efficaces)
 - une baisse de 20 % de débits des cours d'eau, et donc des étiages plus précoces, plus sévères et plus long, notamment en Châtaigneraie
- Les émissions de gaz à effet de serre** (EGES) en Auvergne sont issues à 46% de l'agriculture et à 24% des transports.
- Les EGES d'un Cantalien** sont plus importantes que celles d'un Auvergnat ou d'un Français moyen, principalement en raison des émissions plus importantes de méthane liées à l'agriculture plus présente qu'ailleurs et en raison d'une faible densité de population.
- Le Cantal produit** 15 % des EGES d'Auvergne : la moitié est d'origine agricole
- Le BACC est concerné par 3 plans climats énergie territoriaux, celui de la Région approuvé en 2009, et ceux du Département du Cantal et de la CABA, tous les deux en cours d'élaboration. A noter que les bilans des EGES sont aussi obligatoires pour les organismes ou entreprises de plus de 500 salariés (hôpital par exemple)



Émissions de gaz à effet de serre de l'Auvergne en 2007

* données météo france 2012
** source CITEPA – SRCAE
Auvergne – juin 2010

Orientations stratégiques pour le projet de territoire

- Travailler en concertation avec l'ensemble des acteurs à la réduction de la vulnérabilité du territoire au changement climatique
- Encourager les collectivités, par leurs actions, à répondre aux objectifs du schéma régional climat air énergie, à savoir :
 - réduire de 22,4 % la consommation d'énergie finale d'ici 2020 par rapport à 2008
 - réduire de 15 % les émissions de gaz à effets de serre par rapport à 2007
 - avoir en 2020, une production d'énergies renouvelables équivalente à 30 % de la consommation d'énergie finale
- Maîtriser l'étalement et la dispersion des constructions
- Réduire les besoins de déplacements et améliorer les modes de déplacement par la mise en place d'un urbanisme cohérent et des réflexions sur le transport multi modal

Points de vigilance

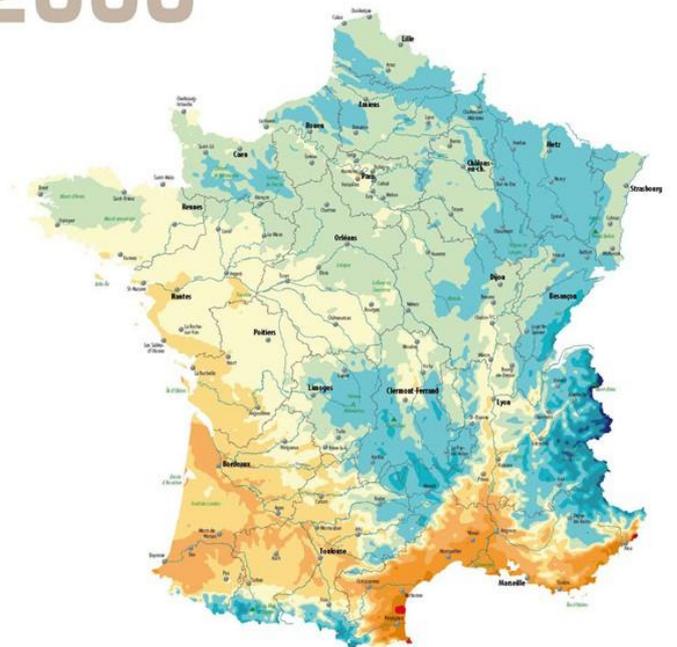
- ◆ Veiller aux impacts potentiels du changement climatique sur :
 - la forêt, l'agriculture, la gestion de l'espace et la biodiversité (stress hydrique, maladies)
 - la ressource en eau (en quantité et en qualité)
 - les risques (inondation et mouvement de terrain)
 - le tourisme (- de neige) etc...

Pistes d'actions

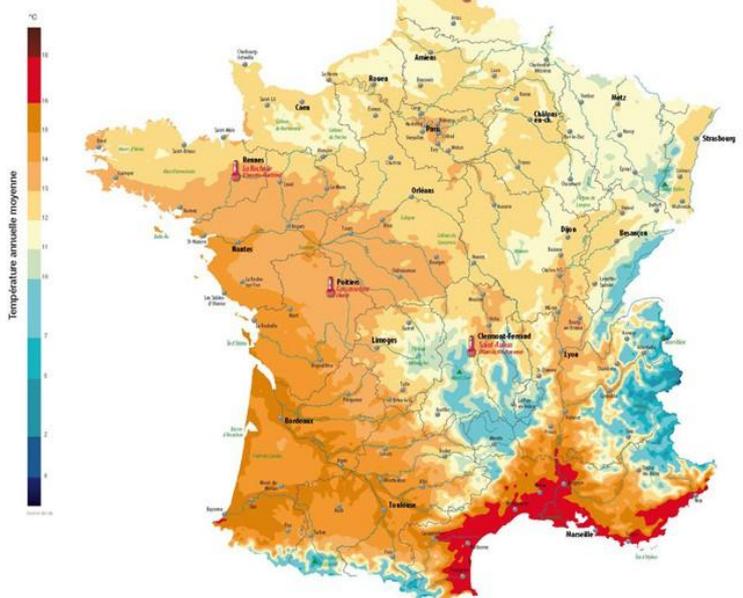
- ✓ Mettre en place un Plan Climat Énergie Territorial volontaire, à l'échelle du BACC

Les territoires français face au **changement climatique**

2000



2050



Analogie climatique

Les analogues climatiques sont à lire de la manière suivante :
Le futur climat projeté de France en 2050 est comparable à l'état actuel de La Rochelle.

Source DATAR Territoires 2040

Maîtriser les consommations d'énergie et promouvoir les énergies renouvelables

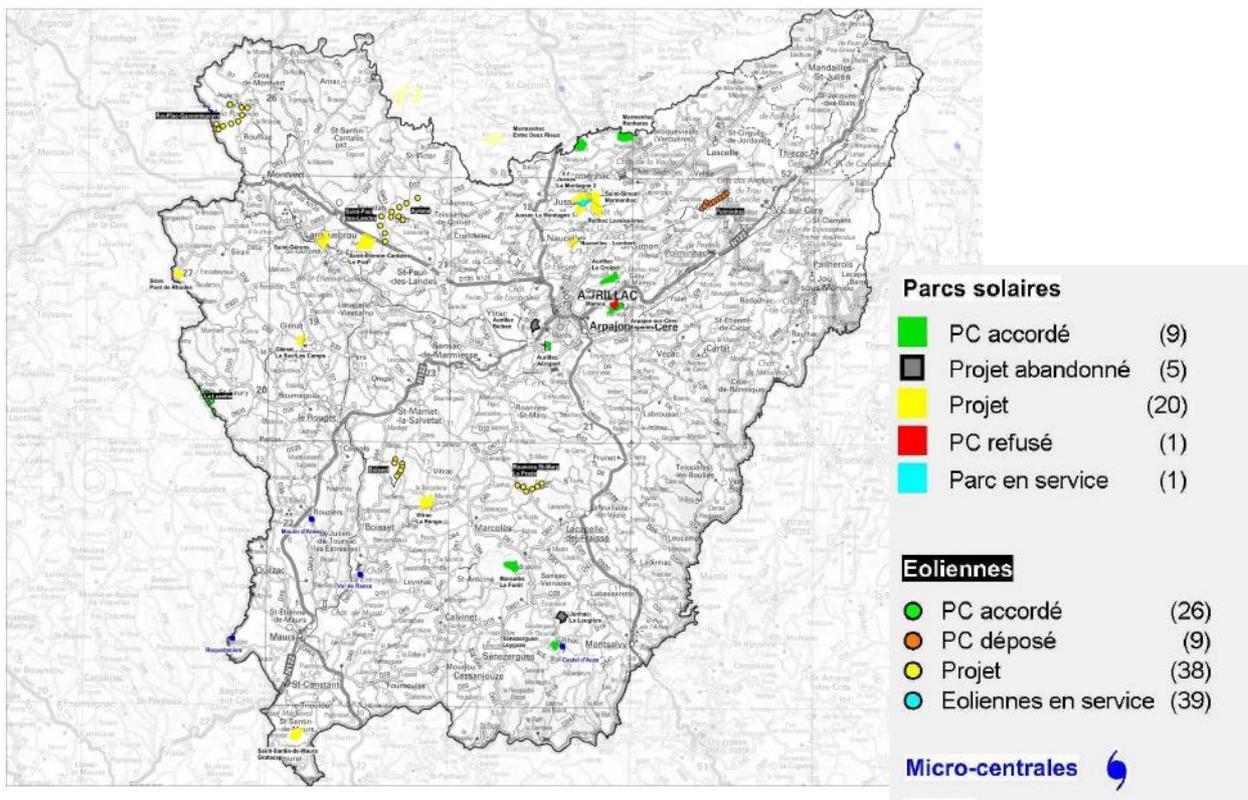
L'augmentation de l'efficacité énergétique de nos territoires constitue un enjeu majeur des prochaines décennies.

Les collectivités à travers leurs politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme, d'habitat, de transport, d'approvisionnement énergétique peuvent agir sur la maîtrise de la consommation d'énergie, les pénuries à venir, et le développement des énergies renouvelables dans un objectif des développement durable.

L'atteinte des objectifs dits des « 3 x 20 » passe par une action locale et donc par les collectivités territoriales

Constat sur le Bassin d'Aurillac, Carladès et Châtaigneraie

- 174,5 ha de parcs photovoltaïques ont été autorisés sur le territoire du BACC, dont 88,3 ha sont en services ou en construction. La puissance potentielle à terme de ces projets est donc à ce jour de 66 MW
- 1 permis éolien a été délivré à Saint Saury : 7 éoliennes (dont 3 dans le Lot) produiront 10 MW d'électricité. Un autre parc de 9 éoliennes et 21,15 MW est en projet sur les communes de Polminhac et Velzic. D'autres projets pourraient voir le jour (Ayrens, Boisset, Rouffiac, Saint Paul des Landes, Roannes)
- Le BACC compte 4 petits réseaux de chaleurs bois, les plus importants permettant de chauffer le Centre Hospitalier Henri Mondor, le Lycée Emile Duclaux et le Lycée Agricole Georges Pompidou à Aurillac.
- Quelques projets de méthanisation sont en cours de réflexion, un seul (privé – agriculteur) étant en fonctionnement à St Santin de Maurs.
- Dans le Cantal, la consommation moyenne d'énergie d'une résidence principale est supérieure à la moyenne régionale, différence liée à la rigueur climatique et à un part plus importante de maisons individuelles
- Les réflexions sur l'optimisation de l'éclairage public sont quasi inexistantes, alors qu'il représente de 20 à 50 % de la consommation énergétique des petites communes...



Support BDTopo@IGN2011 - ScanRegion@IGN2007 - Source DDT15

Orientations stratégiques pour le projet de territoire

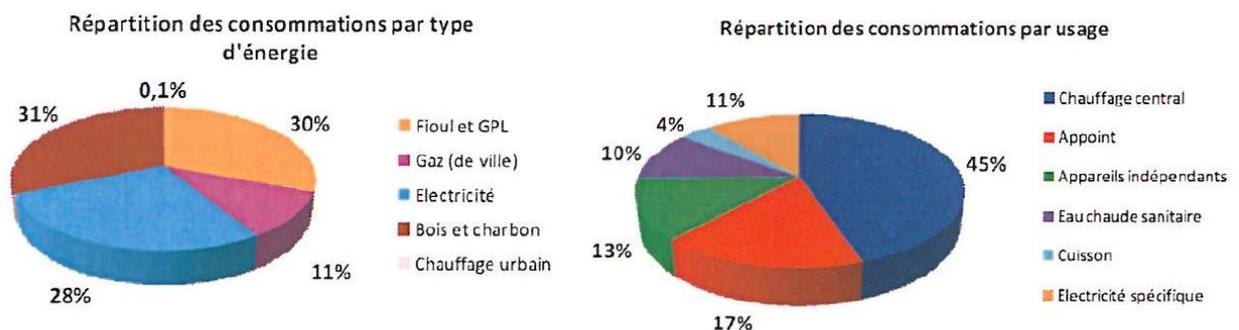
- Développer la production d'énergie renouvelable, sous maîtrise d'ouvrage publique, dans l'intérêt général, sources de revenu pour les collectivités
- Choisir des lieux d'implantation pertinents pour les éoliennes ou les champs photovoltaïques afin de protéger l'activité agricole, les paysages et le patrimoine naturel et culturel du Cantal ;
- Travailler très en amont et en concertation avec la population sur les projets EnR pour une meilleure acceptation par les populations (diagnostic, études paysagères...)
- Intégrer les questions de performance énergétique des bâtiments et d'adaptation des formes urbaines
- Encourager les réflexions sur l'optimisation de l'éclairage public dans toutes les communes du BACC
- Planifier une urbanisation et une organisation territoriale rapprochant habitat, emplois et services, afin de limiter les déplacements
- Développer des alternatives efficaces à l'automobile (transports collectifs, modes doux...) pour anticiper l'augmentation du coût de l'énergie
- Développer un habitat économe en énergie (HQE®, HPE...),
- Valoriser les potentiels locaux (bois-énergie, méthanisation...),
- Développer des actions de sensibilisation sur la maîtrise des consommations d'énergie

Points de vigilance

- ◆ Être vigilant sur l'impact des grands projets éoliens ou photovoltaïques sur l'activité agricole ou l'attractivité du département pour les touristes, en prenant en compte l'environnement, le paysage et les aménités socio-économiques du territoire

Pistes d'actions

- ✓ Réaliser dans un premier temps un bilan énergétique et plus globalement un bilan carbone sur le territoire entier du BACC, pour aboutir à la réalisation et à la mise en œuvre d'un Plan Climat Énergie Territorial BACC, au delà du périmètre de la CABA.
- ✓ Accompagner les communes, en lien avec le Syndicat Départemental d'énergie du Cantal, sur l'optimisation de l'éclairage public.
- ✓ Participer avec les collectivités à la recherche de sites appropriés à l'implantation de projet d'EnR d'ampleur.
- ✓ Inciter les communes ou les communautés de communes à établir un volet énergie, lors de la réalisation de leur PLU ou PLUi
- ✓ Recourir systématiquement aux énergies renouvelables pour les équipements publics neufs et préconiser le photovoltaïque pour les bâtiments industriels ou commerciaux de grande surface.
- ✓ Implanter les zones d'urbanisation future dans des secteurs desservis par les transports en commun ou qui pourront être desservis à court terme.
- ✓ Conseiller des « réseaux de chaleur » pour les zones d'urbanisation dense.
- ✓ Mener des études sur la valorisation des déchets (méthanisation, etc...)



Département du Cantal : répartition des consommations par type d'énergie et selon les usages

Faire de la biodiversité et des milieux naturels, un atout pour le territoire

La diversité biologique, ou biodiversité, représente l'ensemble des espèces vivantes présentes sur la terre (plantes, animaux, micro-organismes...), les communautés formées par ces espèces et les habitats dans lesquels ils vivent.

Les activités humaines, par leurs impacts sur le cycle de l'eau et la biologie des sols, par leurs prélèvements excessifs et la modification des biotopes, appauvrissent la biodiversité à un rythme sans précédent.

Aussi, il est d'importance capitale, d'un point de vue économique et social de renforcer l'information et la sensibilisation de l'ensemble des acteurs du territoire sur la prise en compte du respect et des services rendus par la biodiversité.

Constat sur le Bassin d'Aurillac, Carladès et Châtaigneraie

- Le BACC est la zone la moins pourvue du département en zonages Natura 2000, amis comporte de nombreuses ZNIEFF qui prouvent son intérêt écologique.
- On note la présence de milieux spécifiques (Coteaux Thermophiles) sur les communes de Monturat, Raulhac, Cros de Ronesques et St Santin de Maurs, avec des contrats de gouvernance appropriés.
- 61 ZNIEFF sur le territoire du BACC, essentiellement liées aux zones humides, qui y sont nombreuses mais insuffisamment protégées ; elles sont cependant un atout pour le maintien de la biodiversité, ainsi que de la quantité et la qualité de l'eau.
- Une colonisation du territoire par des espèces invasives telles que la "renouée de Chine" en bordure de routes, ou "l'écrevisse signal" dans les cours d'eau.
- Un territoire riche d'une faune et d'une flore ordinaires et diversifiées.
- Les forêts pentues du Sud sont des espaces de refuges.
- En châtaigneraie, les sols d'origine granitique ou schisteuse abritent une flore spécifique aux terres acides maigres.
- Des corridors et des "cours de nature" plus distants que dans le reste du département. La trame agropastorale est moins importante du fait de l'intensification agricole :
- Sur la partie Cère-Jordane amont, on note une agriculture moins intensive, des milieux de montagne plus fermés et une forêt plus présente;
- Dans le Sud/Sud-Est, les milieux forestiers ont été mis à mal par une agriculture en recherche de surfaces nouvelles.



- Sur la zone urbanisée autour d'Aurillac, la population étant plus dense, la pression en terme de rejets dans l'environnement est plus forte.
- Des structures telles le PNRVA ou EPIDOR sont des atouts pour la préservation des espaces sur le BACC, même si de nombreux sites Natura 2000 restent encore à déléguer aux collectivités.
- Une dégradation continue de la qualité de l'eau est liée aux activités humaines (réseaux assainissement et pollutions diffuses)
- Sur l'agglomération aurillacoise, les zones résidentielles et artisanales absorbent les derniers segments du maillage bocager ancien.

Orientations stratégiques pour le projet de territoire

- Maintenir et valoriser la biodiversité ordinaire et patrimoniale
- Inciter à l'élaboration des atlas de biodiversité communaux
- Améliorer la disponibilité et la qualité de l'eau pour la survie des espèces (exemple de la moule perlière)
- Protéger les habitats des espèces vivant sur les milieux calcaires (coteau thermophiles)
- Prendre en compte les corridors biologiques (haies arborées ancestrales, chemins creux, murets de pierres sèches)

Points de vigilance

- ◆ Être vigilant sur le défrichement des zones forestières, qui peut avoir des impacts très forts sur les cours d'eau (ensablement) et sur les espèces.
- ◆ Contrôler l'expansion des sports motorisés dont la pratique est interdite en dehors des espaces réservés et des voies classées ouvertes à la circulation publique.
- ◆ Veiller à freiner la disparition de haies et de forêts au profit de pratiques agricoles intensives, engendrant des conséquences sur les corridors écologiques.
- ◆ Être vigilant quant aux pratiques agricoles intensives conduisant à un appauvrissement de la biodiversité, en particulier la disparition de la flore prairiale naturelle due à la régression des prairies permanentes liées au système d'exploitation traditionnel.
- ◆ Anticiper les effets du changement climatique (notamment évolution des milieux, régression d'habitats faunistique et floristique, disponibilité en eau, émergence de nouvelles espèces, disparition d'espèces locales comme le Hêtre, etc...)
- ◆ Prendre conscience de l'impact sur la biodiversité de la dégradation continue de la qualité de l'eau par les activités humaines.
- ◆ Encourager la prise de mesure de conservation des ZNIEFF dans les documents d'urbanisme

Pistes d'actions

Du point de vue de la gouvernance :

- ✓ Développer la gouvernance des zones Natura 2000 et des ZNIEFF : gestion fondée sur la concertation, mise en place d'une animation locale, mise en œuvre d'actions groupées sur un secteur élargi.
- ✓ Développer une gestion du bocage en tant que forêt linéaire caractérisée par des essences champêtres, en faveur de la continuité écologique.
- ✓ Mettre en œuvre des SAGE ou des contrats territoriaux sur l'ensemble du territoire

Pour la protection des milieux :

- ✓ Classer les boisements cruciaux et le bocage dans les documents d'urbanisme, pour éviter les défrichements préjudiciables au bon état des continuités forestières ou sur les sols sensibles à l'érosion.
- ✓ Proposer des classements avec arrêtés préfectoraux de protection des biotopes sur les ZNIEFF et les zones Natura 2000 menacées par l'urbanisation ou l'intensification des pratiques agricoles.

Pour la valorisation de la biodiversité :

- ✓ Réaliser des animations en milieu rural pour développer la connaissance de la flore et des habitats chez le public amateur de l'utilisation des plantes.
- ✓ Promouvoir des formations sur l'entretien du bocage et les principes de la taille des arbres, ainsi que la construction des murets de pierre sèche.
- ✓ Reconnaître les réservoirs de biodiversité identifiés dans le SRCE pour leur intérêt écologique et en préciser les contours

Voir également la fiche Trame verte et Bleue, page 64-65

Restaurer la qualité de l'eau, richesse du territoire, et préserver son renouvellement.

La dégradation de l'environnement, et notamment la pollution de l'eau et de l'air, peut avoir de sérieuses conséquences sanitaires sur les populations.

La stratégie des bassins français pour atteindre le bon état des eaux en 2015, se décline dans les plans de gestion des eaux par grands bassins hydrographiques, les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

L'enjeu stratégie des SDAGE, pour chaque bassin hydrographique, est de définir les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource et les objectifs de préservation de quantité et de qualité des eaux.

Constat sur le Bassin d'Aurillac, Carladès et Châtaigneraie

- Les deux bassins versants de la Cère et du Célé sont prioritaires d'actions à mener vis-à-vis de la ressource en eau et des milieux aquatiques au sens de la Directive Cadre sur l'Eau,
- Un territoire du BACC est globalement préservé vis-à-vis de la ressource, en dehors de la partie grandes cultures et des zones urbaines, avec une part importante de forêts et de l'élevage bovin quasi exclusif : nombreuses prairies, très petits cours d'eau préservés, biodiversité importante.
- Dans le BACC les cours d'eau ont une capacité de résilience liée à la dynamique torrentielle (cours d'eau de montagne et de piémont).
- Dans le territoire du BACC la ressource en eau potable superficielle est fragile : peu de ressources souterraines, multiplicité de petites ressources, peu de protection par le sol, vulnérabilité aux pollutions diffuses et ponctuelles
- Les principaux cours d'eau sont très anthropisés : La Cère avec ses barrages hydroélectriques (principalement St-Etienne Cantalès), la Jordanne avec de très nombreux seuils
- L'image d'un département « vert » entraîne une banalisation des enjeux liés à l'eau, car le territoire est vécu comme un « château d'eau », bénéficiant de réserves en eau en quantité et qualité ;
- La ressource du BACC est très fragile sur les deux aspects, s'agissant plutôt d'un « parapluie » : la présence d'eau dans les rivières est directement corrélée à la pluviométrie, avec donc des épisodes de crue importants et des étiages potentiellement sévères pour une tête de bassin versant. La ressource est très limitée sur la zone métamorphique de la Châtaigneraie
- Une évolution socio-économique de l'agriculture en baisse du nombre d'actifs et du nombre d'exploitation, avec intensification de l'activité agricole ; développement des grandes cultures au détriment des prairies ; développement de l'irrigation et des cultures gourmandes en eau (maïs principalement)
- L'évolution de l'agriculture intensive de ce secteur risque d'augmenter les pollutions diffuses par augmentation des intrants et faire baisser les barrières naturelles (prairies, haies, talus)
- Les extensions urbaines entraînent :
 - une disparition de zones humides ; souvent au profit de zones commerciales ou d'activité, de stades, de parkings...
 - une augmentation de l'imperméabilisation des sols (voiries, densification et extension urbaine, changement de revêtement des sols des particuliers, entreprises et collectivités) donc augmentation de l'intensité des crues et des étiages
 - une consommation d'espaces agricoles souvent fertiles, ceci opère un report de la pression sur des espaces traditionnellement peu exploités : zones humides notamment.
- Les objectifs de qualité de l'eau fixés par le SDAGE ne sont pas atteints pour certaines masses d'eau (8 sont dans un état écologique moyen, une dans un état médiocre). Cela s'explique souvent par l'impact des rejets d'assainissement
- Il existe 110 stations d'épuration sur le territoire du BACC.
 - 25 % d'entre elles ont plus de 30 ans ;
 - 34 % d'entre elles ont des performances insuffisantes et portent atteinte à la qualité de l'eau.
- 3 captages en cours d'eau ont été désignés « captages prioritaires Grenelle » compte tenu de la présence de résidus de produits phytosanitaires

Orientations stratégiques pour le projet de territoire

- Créer, améliorer ou maintenir la performance des infrastructures d'assainissement collectif. L'atteinte des objectifs de qualité des cours d'eau en dépend.
- Mettre en œuvre l'assainissement non collectif lorsque ses performances environnementales sont supérieures à celles de l'assainissement collectif
- Optimiser la gestion de la ressource pour l'alimentation en eau potable (amélioration de la performance des réseaux défectueux, protection des aires d'alimentation des captages contre les résidus des produits phytosanitaires, réduction des nitrates, continuité de l'approvisionnement en eau potable en saison de sécheresse)
- Inciter la profession agricole pour que le développement socio-économique ne se fasse pas au détriment du potentiel environnemental du territoire, lui-même étroitement lié aux orientations technico-économiques des exploitations agricoles
- Inciter les agriculteurs, aux labels environnementaux au sens large (AOP entre autres) permettant (si le cahier des charges du label prend en compte et valorise réellement la qualité du territoire et de sa ressource en eau) une plus-value économique
- Créer une structure à compétence « milieux aquatiques » sur le bassin versant de la Cère. Celle-ci existe sur le bassin du Célé.
- Créer une structure intercommunale ou transférer aux structures intercommunales existantes la compétence « eau potable et assainissement »
- Maintenir un débit suffisant à la vie aquatique dans les cours d'eau, en saison d'étiage
- Maintenir les zones humides, compte tenu des services rendus et de la valeur patrimoniale

Points de vigilance

- ◆ Utiliser et valoriser les milieux aquatiques et paysagers pour les externalités qu'ils fournissent : auto-épuration des cours d'eau complémentaire des traitements des eaux usées, préservation des ressources en eau potable, régulation des crues et des sécheresses, micro-climat, protection des sols, fourniture d'abris pour le bétail, etc.
- ◆ Mettre en avant le développement du tourisme vert durable pouvant s'appuyer sur l'image du Cantal préservé, et permettant ainsi la valorisation du territoire qui doit donc persévérer dans la préservation de ces ressources
- ◆ Veiller à inciter les particuliers et les collectivités à diminuer leur utilisation de produits phytosanitaires, notamment herbicides pour la voirie urbaine
- ◆ Veiller à aborder l'eau (et la biodiversité), comme un atout pour le territoire, un levier de développement durable, et non comme une contrainte réglementaire.
- ◆ Veiller à sensibiliser les acteurs du territoire sur le fait que cette ressource n'est pas inépuisable (exemple de la sécheresse 2011), ni que des processus technologiques permettront quoi qu'il advienne à solutionner les problèmes.

Pistes d'actions

- ◆ Privilégier la densité urbaine plutôt que l'étalement, tout en veillant aux infrastructures nécessaires : réseaux d'alimentation en eau potable et de collecte des eaux usées et pluviales, stations d'épurations et assainissement individuel adaptés, gestion du risque inondation dans les zones urbaines
- ◆ Intégrer des prescriptions dans les documents d'urbanisme de gestion préventive du pluvial (infiltration à la parcelle, sols moins imperméables, chaussées poreuses, gestion douce des ruissellements)



Le Célé

Gérer durablement les ressources du sous sol

Les substances de carrières, dont notamment les granulats, représentent des ressources indispensables pour couvrir l'ensemble des besoins car ces matériaux entrent dans la composition de logements et d'équipement mais sont également utilisés pour leur entretien.

Cependant, ces ressources ne sont pas inépuisables, il convient donc de les gérer durablement, en veillant à privilégier la réutilisation et le recyclage et en optimisant au maximum l'utilisation de matériaux nobles dans un objectif de préservation d'autres ressources, telles l'eau et les paysages

Constat sur le Bassin d'Aurillac, Carladès et Châtaigneraie

- Le secteur du bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie compte 11 carrières autorisées en exploitation :
 - 5 carrières de roches éruptives (granulat pour le BTP) dont 3 de basalte : Arnac, Saint-Santin-Cantalès, Saint-Clément, Saint-Etienne-Cantalès et Carlat. Elles ont une capacité maximale de production autorisée de 870 000 tonnes par an
 - 2 carrières de calcaire, à Montmurat et Saint Paul des Landes pour une utilisation essentiellement agricole.
 - 4 carrières de sable à Nieudan (essentiellement à usage de béton), pour 480 000 tonnes maximales autorisées
- On note donc une concentration de carrières alluvionnaires sur Nieudan. Il s'agit de 4 exploitations d'un gisement rare dans le département mais localement abondant, de "sable hors fond de vallée". Ce gisement bénéficie de la proximité de la RD120. À noter que les autorisations correspondantes arrivent à terme dans moins de 10 ans
- D'anciennes carrières font partie des sites géologiques de l'inventaire du patrimoine géologique, notamment le Puy Courny à Aurillac et le puy de Vours à Arpajon sur Cère
- Le territoire du pays d'Aurillac produit 580 000 tonnes de granulats (dont près de la moitié d'alluvions). Elles représentent une emprise au sol de 220 hectares (100 pour les alluvions). Cependant le territoire est importateur de matériaux en provenance principalement de l'Aveyron et du Lot.
- L'acceptation sociale des carrières est de plus en plus problématique, en raison des enjeux paysagers ou humains (bruit, circulation de camions, poussières, etc...)



Orientations stratégiques pour le projet de territoire

- Concilier le maintien de l'activité extractive, nécessaire au territoire, et la protection de l'environnement
- Accompagner la mise en valeur du patrimoine géologique mis en évidence par les carrières.
- Valoriser les matériaux issus du recyclage (notamment déchets du BTP)
- Réserver les alluvions (sable) à des usages justifiés
- Éviter le gaspillage : valoriser au mieux tous les matériaux et sous-produits et éviter la sur-qualité
- Protéger la ressource en eau
- Préserver les paysages
- Être vigilant quant aux risques sanitaires pour les riverains de carrières (poussières, bruit)

Points de vigilance

- ◆ Les remises en état sont des enjeux d'aménagement du territoire et peuvent être des opportunités de mise en valeur du patrimoine géologique
- ◆ Veiller à la pérennité de la qualité et de la sécurité du réseau routier
- ◆ Veiller à la cohérence de conditions de dessertes
- ◆ Anticiper les échéances des autorisations qui arrivent à terme, notamment pour les carrières de sable

Pistes d'actions

- ✓ Privilégier les exploitations par phases, ou mieux l'exploitation coordonnée avec la remise en état progressive, afin de limiter l'impact paysager et de faciliter la reconstitution des milieux naturels
- ✓ Privilégier l'exploitation en dent creuse ou en fosse
- ✓ Préserver la végétation des abords



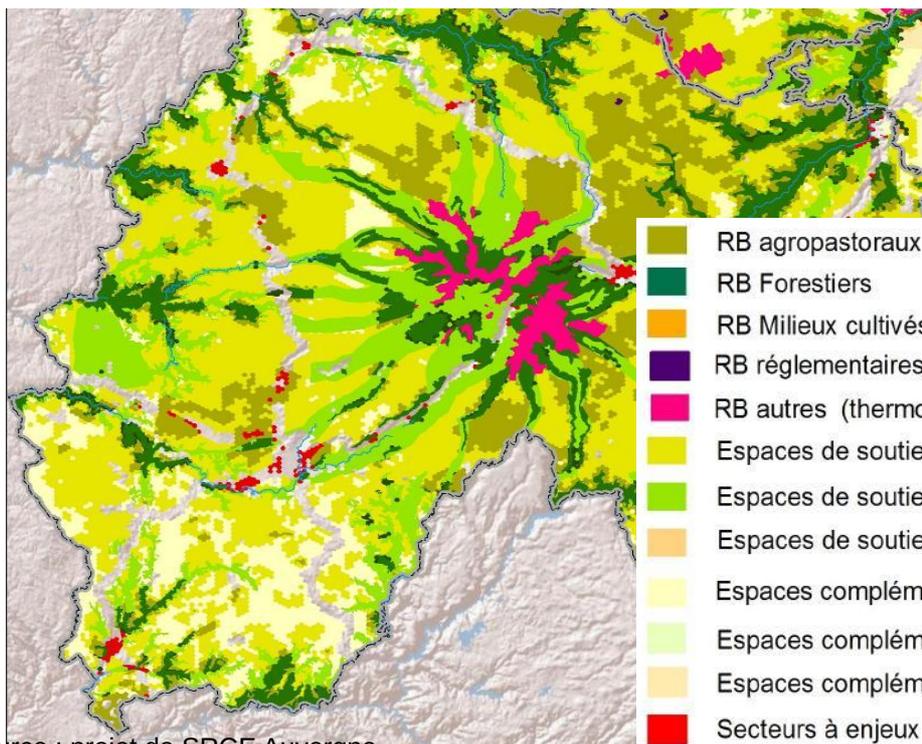
Préserver et remettre en état les continuités écologiques

La trame verte et bleue est un outil d'aménagement qui vise à préserver la biodiversité en favorisant la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, tout en prenant en compte des activités socio-économiques.

Les réservoirs de biodiversité et les corridors, qu'ils soient diffus, linéaires ou thermophiles, sont des territoires dont il faut préserver la fonctionnalité écologique.

Constat sur le Bassin d'Aurillac, Carladès et Châtaigneraie

- Le BACC présente une grande diversité d'éco-paysages. Les prairies temporaires au sud de la région naturelle sont majoritaires (50 %), et les prairies permanentes (situées sur les flancs des massifs volcaniques) représentent pas loin de 25% du secteur.
- Les vallées et coteau thermophiles de la région de Maurs et de la vallée du Goul, assurant une continuité extra régionale avec le Lot et l'Aveyron, ainsi que le Puy de Vours et les coteaux de Yolet sont des secteurs remarquables à préserver
- De nombreuses forêts, associées aux vallées escarpées, participent à la trame verte
- Le marais de Cassan et Prentegrade, un des plus grands marais d'Auvergne, constitue une zone humide remarquable à préserver
- De nombreux cours d'eau structurent ce territoire notamment la Cère, la Rance, la Maronne et le Lot, constituant des têtes de bassin versant ou des réservoirs biologique au titre du SDAGE
- Le périmètre comprend 22 masses d'eau « cours d'eau » dont 9 masses principales.
- Les objectifs de qualité de l'eau fixés par le SDAGE ne sont pas atteints pour certaines masses d'eau. Dans un certain nombre de cas, la non atteinte de l'objectif s'explique en partie par l'impact des rejets de l'assainissement et des industries.
 - 8 masses d'eau en état écologique moyen
 - 1 masse d'eau en état médiocre (état des lieux 2010-2011) avec impact lié à l'assainissement domestique et / ou industriel



RB : réservoirs de biodiversité

Source : projet de SRCE Auvergne

Orientations stratégiques pour le projet de territoire

- Améliorer la connaissance des milieux naturels et des zones humides
- Limiter la fragmentation des espaces naturels par la maîtrise du développement urbain
- Penser un aménagement du territoire qui prenne en compte les milieux naturels, agricoles et forestiers, ainsi que les paysages
- Préserver les espaces nécessaires au maintien de la biodiversité
- Articuler la trame verte et bleue et le réseau de circulations douces de façon à renforcer sa valeur d'usage dans les territoires
- Améliorer la qualité des masses d'eau pour atteindre les objectifs de bon état écologique fixés par les SDAGE.
- Limiter la pollution lumineuse
- Donner sa place à la nature en ville
- Maintenir fonctionnel le réseau des zones humides en préservant leur alimentation en eau et en les prenant en compte dans la continuité écologique ;

Points de vigilance

- ◆ Freiner les pratiques agricoles visant au drainage ou au comblement des zones humides, indispensable dispositif de la régulation des flux d'eau de la trame bleue.
- ◆ Veiller à préserver les fonctionnalités des corridors diffus
- ◆ Veiller à préserver les fonctionnalités des bandes enherbées le long des cours d'eau
- ◆ Encadrer l'utilisation des véhicules motorisés en dehors d'espaces réservés
- ◆ Éviter la destruction des haies arborées et des bois par le défrichement dans les secteurs où la continuité forestière est menacée

Pistes d'actions

- ✓ Compléter le diagnostic du SRCE par l'identification, la localisation et le cas échéant, l'extension de réservoirs et de corridors de biodiversité, d'importance locale, en cohérence avec les territoires voisins.
- ✓ Renforcer, s'il y a lieu, les dispositions prévues dans le SRCE
- ✓ Préserver dans les documents d'urbanisme le caractère naturel et/ou agricole et/ou forestier des réservoirs de biodiversité
- ✓ Utiliser dans les documents d'urbanisme les outils de protection que sont les espaces boisés classés et les espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue (art R123-11 du Code de l'Urbanisme)
- ✓ Maintenir un débit minimum biologique qui garantisse la vie aquatique dans les cours d'eau en saison d'étiage
- ✓ Réaliser un inventaire des zones humides du territoire pour une prise en compte dans les documents d'urbanisme
- ✓ Sensibiliser les agriculteurs à la préservation des zones humides et des haies champêtres.



Marais de Cassan

Élargir la gouvernance de l'eau et des milieux aquatiques à une échelle adaptée

Ces dernières décennies ont été marquées par une prise de conscience de plus en plus forte des pressions que l'être humain exerce sur l'eau et les milieux aquatiques et du nécessaire équilibre à maintenir entre ses besoins et la capacité de ces systèmes à y répondre.

L'eau et les milieux aquatiques représentent, tantôt un risque pour les lieux de vie de l'homme, tantôt des outils de défense naturelle contre les inondations ou encore une source de culture. Ils participent à la régulation du climat, qui en retour, influence les activités humaines.

Le défi que représente l'articulation entre la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques et le développement socio-économique des territoires se situe dans une gestion durable équilibrée à une échelle intercommunale pertinente.

Constat sur le Bassin d'Aurillac, Carladès et Châtaigneraie

Eau potable :

- L'approvisionnement en eau potable est soumis à de fortes contraintes qui se répercutent sur le prix de l'eau potable dans la région de la Châtaigneraie.
- L'exploitation de l'alimentation en eau potable est gérée à l'échelle communale sur les 2/3 du territoire. À noter que la communauté de communes du pays de Montsalvy a pris la compétence traitement de l'arsenic pour l'alimentation en eau potable de 4 communes que sont : Lafeuillade en Vezie, Lacapelles del Fraisse, Ladinhac et Prunet.
- L'atomisation de la ressource à l'échelon communal est un frein pour la gestion des captages AEP. Le renouvellement des conduites d'AEP s'impose à certaines communes dans l'urgence et malgré leurs faibles ressources budgétaires.

Assainissement :

- En dehors des périmètres des deux EPCI à compétence assainissement (SIA Maurs – Saint-Etienne-de-Maurs et CABA), l'exploitation de l'assainissement est gérée à l'échelle communale (cf. carte de la gouvernance « assainissement »).
- Une grande partie des équipements de traitement des eaux usées sont anciens ou responsables de rejets non conformes : 25 % ont plus de 30 ans, et 34% ont des performances insuffisantes pour respecter l'objectif de qualité.
- Lorsque la compétence de l'assainissement relève des communes, les charges financières pour l'investissement pour la création ou le renouvellement des équipements et leur exploitation sont d'autant plus lourdes que la taille de la commune est petite. De plus les municipalités ne réalisent pas de planification des travaux à long terme permettant de programmer les ressources. Cette faiblesse se conjugue à un manque de visibilité des projets dans le temps.

Milieux aquatiques :

- Il n'existe pas de structure intercommunale à compétence aménagement ou gestion des milieux aquatiques en dehors du bassin versant du Célé. Créé en 2007, le SAGE Rance-Célé mène des actions de suivi, de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques et alluviaux sur les rivières du Célé, de la Rance et ses affluents.
- Le marais du Cassan est un site Natura 2000 bénéficiant d'un portage par un syndicat mixte : le SIVU Auze Ouest Cantal qui a pour vocation la connaissance, la préservation et la valorisation du patrimoine naturel des Marais de Cassan et de Prentegarde.
- Les périmètres de protection Natura 2000 sont en cours de validation pour deux sites linéaires implantés sur les cours d'eau. Des mesures visent la préservation de la moule perlière en tant qu'espèce protégée d'intérêt communautaire. Les collectivités seront prochainement sollicitées pour prendre en charge la gestion des deux sites Natura 2000 et la mise en œuvre du Document d'Objectif correspondant.
- La localisation de l'ensemble des zones humides est méconnue, car l'atlas cartographique n'est pas complet.
- Mis à part pour la rivière du Célé, il n'existe pas de gouvernance des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant.

Inondations :

- Les projets d'aménagement hors PPRI ne prennent pas suffisamment en compte les incidences des crues centennales et décennales des rivières et affluents
- Les aménagements autorisés en tête de bassin hydraulique ont un impact sur l'écoulement des crues dans les communes situées en aval : une solidarité est requise tout au long du linéaire du cours d'eau.
- Hormis pour les communes dotées ou ayant eu un projet de PPRI, les aléas inondations ne sont pas connus pour les ruisseaux affluents des principales rivières sur les communes dotées d'un PPRI.

Orientations stratégiques pour le projet de territoireQualité et quantité de la ressource en eau

- Adapter les politiques du territoire aux évolutions prévisibles du climat et des ressources en eau
- Veiller à l'approvisionnement en qualité et en quantité de l'AEP sur la région de la Châtaigneraie en particulier
- Améliorer la qualité des masses d'eau selon les objectifs du SDAGE en visant en particulier à :
 - atteindre les conditions requises par les espèces exigeantes (exemple de la moule perlière encore présente mais avec absence de reproduction) ;
 - assurer le débit minimum biologique des cours d'eau pour permettre la vie aquatique en saison d'étiage ;
 - définir et réaliser les actions en faveur des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant (entretien de cours d'eau,...).

Assainissement

- Programmer le renouvellement des stations d'épuration non conformes et améliorer la performance de l'assainissement.
- Encourager une gestion des services publics « assainissement » et « eau potable » à une échelle de territoire permettant de planifier les investissements liés à la création, à la réhabilitation et au renouvellement des équipements, de minimiser ces charges financières correspondantes et d'une manière générale d'optimiser leur entretien et leur exploitation.

Continuité écologique

- Préserver la continuité écologique de la trame bleue pour la survie des espèces aquatiques protégées et ordinaires et l'alimentation en eau de la faune, incluant le maintien des habitats de zones humides.

Inondations

- Prendre en compte des aléas inondation dans la définition du projet urbain, pour la sécurité des équipements et des personnes et des biens situés en zone inondable.

Points de vigilance

- ◆ La gouvernance à l'échelle communale atteint sa limite dans le domaine de l'eau avec des répercussions notables sur l'état écologique des sites Natura 2000 étendus au-delà de limites communales

Pistes d'actions pour le projet de territoire

- ✓ **Assainissement et eau potable** : Définir une échelle de gouvernance supra communale qui soit adaptée, ambitieuse et cohérente pour mutualiser les moyens, planifier les créations, l'entretien et l'exploitation des équipements et minimiser les charges financières correspondantes.
- ✓ **Bon état écologique des masses d'eau** : Mettre en place une gestion concertée de l'eau sur le bassin versant de la Cère (Sage) pour définir et réaliser les actions en faveur des milieux aquatiques comme, par exemple, l'entretien des cours d'eau.
- ✓ **Espèces protégées** : Mettre en place une gouvernance de l'eau à l'échelle des bassins versants qui permettrait d'englober les sites Natura 2000 linéaires (Moule perlière et écrevisse) et d'en assurer l'animation. Elle s'appuierait sur un contrat de bassin pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques, la mise en œuvre d'actions pour réduire les sources de pollution ou la restauration physique des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant.

Enjeu Prioritaire

Encourager et former les élus à développer une gouvernance locale de qualité au plus près des enjeux inter-communautaires.

Pour moderniser et réussir l'action publique locale, créer des projets de territoire, gérer la pluralité d'intérêts parfois contradictoires, favoriser la mobilisation, les élus et les décideurs, doivent mettre en place une gouvernance de démocratie locale fondée sur le partenariat, l'interaction entre l'État, les collectivités territoriales et tous les acteurs du territoire.

Constat sur le Bassin d'Aurillac, Carladès et Châtaigneraie

- Les structures et organismes inter-communaux du bassin aurillacois sont nombreux :
 - Le PAYS d'Aurillac porté par l'ADEPA (Association pour le Développement du Pays d'Aurillac), reconnue également comme comité de bassin pour l'emploi d'Aurillac ;
 - Le GAL (groupe d'action locale) Pays d'Aurillac porteur du programme LEADER ;
 - Le Syndicat mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, de la Châtaigneraie et du Carladès ;
 - Les 6 communautés de communes du bassin aurillacois, dont la CABA, communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac .
 - Maurs et Saint Etienne de Maurs se sont regroupées en un syndicat intercommunal pour la gestion de l'assainissement collectif ;
- Les acteurs locaux et élus du bassin d'Aurillac subissent les difficultés inhérentes à la complexité législative et réglementaire souvent évolutive et changeante.
- Les élus locaux et notamment ceux des petites communes, majoritaires sur le bassin aurillacois, manquent de soutien au quotidien dans la gestion de la commune.
- Les nombreux acteurs du territoire, les multiples structures administratives, les rouages financiers parfois complexes des concours financiers (FEDER, FEADER, État, Conseil régional, Conseil Général, etc...), sont source d'un manque de lisibilité pour impulser un développement cohérent du territoire.
- Il existe un déficit marqué de l'ingénierie territoriale de la sphère privée dans le bassin aurillacois portant préjudice aux acteurs et élus locaux.
- Les acteurs locaux et élus du bassin d'Aurillac utilisent de manière encore trop limitée la concertation inter-communautaire, mais aussi de toutes les parties prenantes à un projet de territoire local ou communautaire. La réflexion de « projet de territoire » à l'échelle inter-communautaire ou intercommunale est encore trop peu utilisée par les acteurs locaux et élus du Bassin d'Aurillac, restant souvent dans la réalisation de projets non partagés (zones d'activités par exemple) .



Orientations stratégiques pour le projet de territoire

- Faire participer tous les acteurs du territoire à toutes les étapes d'un projet et le plus en amont possible afin de permettre à tous de le construire et de se l'approprier au mieux dans l'intérêt de tous.
- Développer les compétences et les missions d'ingénierie territoriale d'une seule structure communautaire à l'échelle du pays du bassin d'aurillacois plutôt que multiplier les structures communautaires et diviser les moyens.
- Mettre en place des techniques et formations pour piloter au mieux les expressions des différents intérêts des parties prenantes d'un projet ainsi que les modalités de choix.
- Développer une approche transversale inter-communautaire des projets, en conciliant développement économique, amélioration du bien-être, cohésion sociale, protection des ressources environnementale et changements climatiques.
- Développer une méthode d'évaluation partagée de réalisation de projet, permettant de vérifier l'adéquation et la pertinence des politiques locales mises en place au regard des enjeux globaux et locaux des principes du développement durable, des attentes des populations ainsi que de l'efficacité des moyens mis en œuvre.
- Développer une amélioration continue de la gouvernance des projets du territoire du BACC permettant d'être en accord avec l'évolution des besoins, des attentes de la société et des populations locales du bassin aurillacois.

Points de vigilance

- ◆ Respecter les principes de bonne gouvernance en matière de participation, de pilotage, de transversalité, d'évaluation et d'amélioration continue.
- ◆ Veiller à la diffusion des informations permettant de suivre et d'évaluer les programmes locaux ainsi que tous les projets.
- ◆ Veiller à favoriser et inciter les populations à participer activement à la vie locale.
- ◆ Aider au développement du réseau associatif et principalement en milieu rural.
- ◆ Mettre en place des pactes de gouvernance avant toute réalisation de projet de territoire.
- ◆ Veiller à sensibiliser et à informer les administrations des différents niveaux du territoire des projets en réflexion (projet de territoire etc.)

Pistes d'actions pour le projet de territoire

- ✓ Moderniser l'action publique, par la création d'un « pôle territorial d'équilibre territorial » (art L 5741-1 du CGCT) à l'échelle d'un Pays chargé d'élaborer un projet de territoire (SCoT, etc), vecteur de coopération entre les territoires, et de la cohérence, décliné en actions conduites par les EPCI.
- ✓ Réaliser des actions de sensibilisation et de formations des élus du bassin aurillacois sur les thématiques relatives aux constructions de projets de territoires.
- ✓ Sensibiliser les populations à l'avenir durable de leur territoire du bassin aurillacois et améliorer les conditions de concertation du public en s'appuyant sur tous les acteurs du territoire du bassin aurillacois par une communication attractive et incitative.
- ✓ Développer la co-construction des projets, notamment ceux susceptibles d'impacter l'environnement ou l'accès des populations aux services, commerces, transports etc.
- ✓ Mettre en place des sites internet dédiés au suivi et à l'évaluation des projets et programmes locaux (pour le SCoT par exemple)

Enjeu Prioritaire

Consolider la structuration du territoire pour mieux le gérer : du pôle supérieur aux pôles intermédiaires.

Le phénomène sociétal et économique de métropolisation autour des agglomérations ne peut être nié. Dans un contexte de crise économique, le risque d'une accentuation des inégalités territoriales peut s'accroître dans les zones urbaines secondaires et dans les territoires périurbains ou ruraux.

L'enjeu d'un maillage équilibré du territoire, avec la présence de bourgs animés, est primordial pour le développement durable des territoires ruraux et périurbains. Il s'agit de recréer, maintenir ou développer une centralité nécessaire à ces territoires.

Constat sur le Bassin d'Aurillac, Carladès et Châtaigneraie

- Les dynamiques démographiques du Bassin du Pays d'Aurillac démontrent une tendance au déclin démographique et particulièrement un vieillissement de la population.

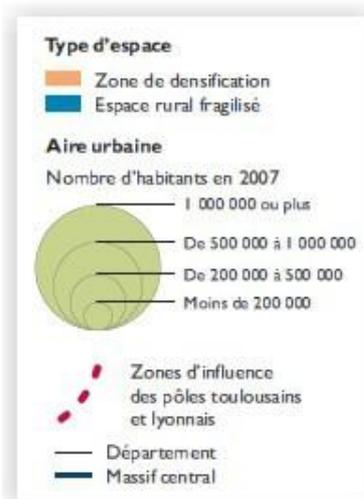
L'armature urbaine régionale et départementale :

- Le phénomène de « métropolisation » est à l'œuvre depuis quelques décennies déjà et se produit à toutes les échelles territoriales, et y compris à l'échelle départementale.
- Le développement métropolitain de Clermont-Ferrand conforte la vocation de la capitale régionale dans son rôle de chef de file du développement régional et, au delà, d'une partie du Massif Central
- Le pôle toulousain exerce également une influence significative sur le sud du Cantal :

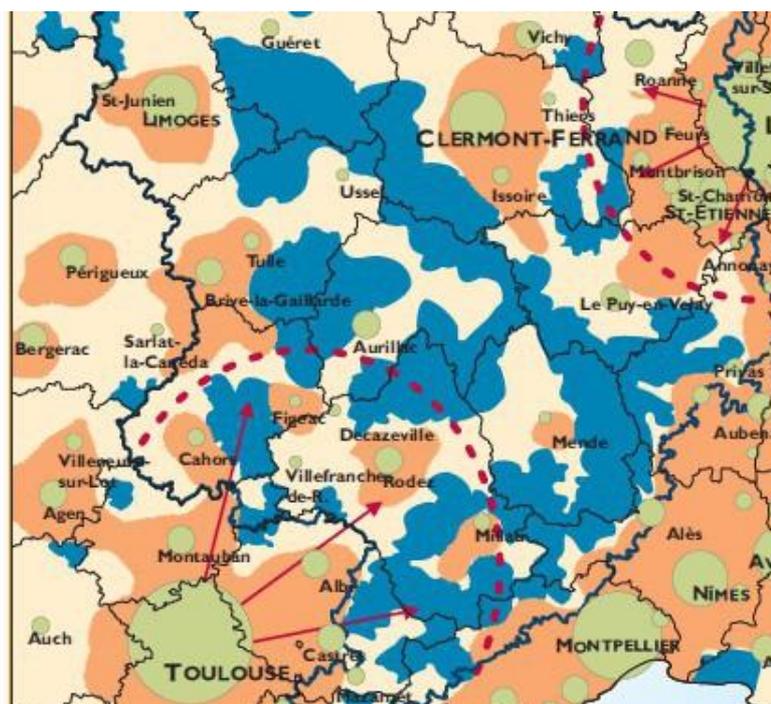
L'armature urbaine du bassin du Pays d'aurillac :

- Force est de constater le rôle important joué par l'agglomération d'Aurillac à l'échelle du département et au delà sur une partie de l'Aveyron et du Lot
- Le développement du pôle supérieur de l'aire urbaine Aurillac-Arpajon se concrétise d'année en année provoquant le développement d'un seul pôle intermédiaire Maurs dans le sud du bassin.
- Il existe encore un réseau dense de 21 pôles de proximité sur le territoire du BACC

Zones d'influence des grands pôles hors Auvergne



Source : INSEE AUVERGNE



Orientations stratégiques pour le projet de territoire

- A côté de la reconnaissance d'un pôle métropolitain auvergnat, conserver une armature de villes moyennes régionales équilibrée
- Consolider le rôle moteur du pôle supérieur d'Aurillac dans l'espace régional, départemental et inter-régional
- Structurer le territoire du BACC autour du pôle supérieur d'Aurillac et de pôles intermédiaires et de proximité, porteurs de services
- Relever le défi démographique du BACC, notamment par la revitalisation des « centres-bourgs »
- Déployer des politiques territorialisées d'accueil de nouvelles populations

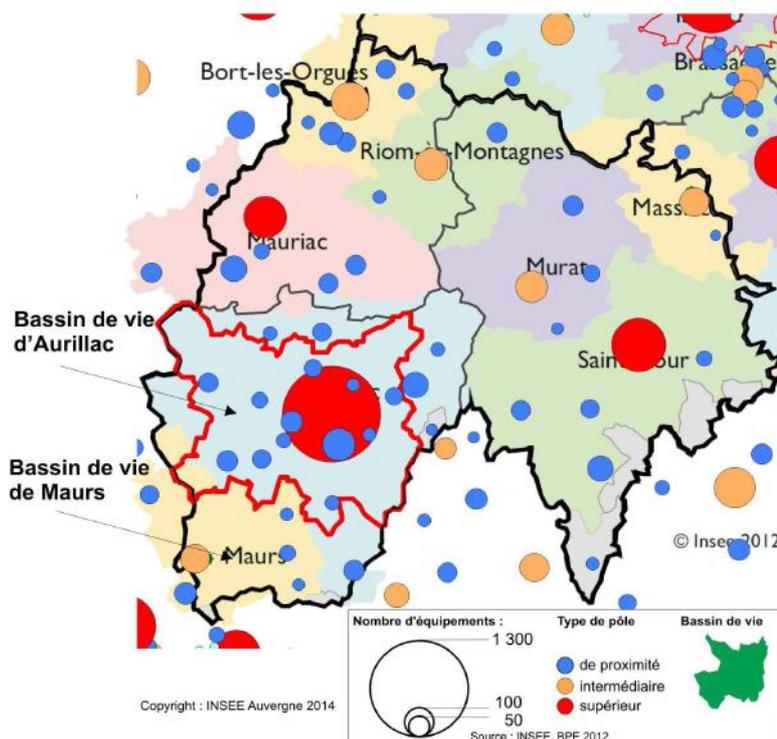
Points de vigilance aux acteurs du territoire

- ◆ Conserver une armature urbaine régionale équilibrée.
- ◆ Revitaliser les « centres-bourgs » en dynamisant l'économie des bassins de vie ruraux et périurbains.
- ◆ Améliorer le cadre de vie des populations, en offrant notamment des logements de qualité et un meilleur accès aux services de proximité dans les centre-bourgs

Pistes d'action pour le projet de territoire

- ✓ Conserver un équilibre et une complémentarité entre le développement d'une métropole auvergnate forte et le soutien aux villes moyennes comme Aurillac, en combinant le maintien et le renouvellement d'une certaine polyvalence des fonctions des villes moyennes avec l'affirmation de quelques fonctions d'excellence en matière d'activité économique et de services de haut niveau (santé, université).
- ✓ Consolider le développement d'Aurillac, ville pôle supérieur, en tant que point d'appui d'espaces ruraux fragilisés tout en développant un réseau de pôles intermédiaires.

» Réseau des pôles de service



- ✓ Structurer le territoire du BACC à partir d'Aurillac en s'appuyant sur un réseau de bourgs centres, agissant en tant que pôles d'habitat, d'activités économiques et de services de son territoire de proximité et en tant que relais de certaines fonctions de services du pôle supérieur.
- ✓ Privilégier les actions favorisant la mobilité entre ces bourgs centres et Aurillac : multi-modalité, THD,

Enjeu Prioritaire

Tendre vers une harmonisation de la fiscalité intercommunale

La procédure de fusion des établissements publics de coopération intercommunale, allégée par la loi du 16 décembre 2010, aboutit à des modifications sensibles de l'équilibre financier et fiscal du groupe territorial.(EPCI)

Les fusions sont encouragées par la réforme territoriale afin de réduire le nombre de structures intercommunales,

L'intercommunalité devrait avoir des conséquences financières et fiscales positives, autant pour les communes membres, et les EPCI que pour les contribuables permettant d'aller vers des économies d'échelle et une harmonie de la fiscalité des territoires.

Constat sur le Bassin d'Aurillac, Carladès et Châtaigneraie

- Le périmètre du SCOT compte 89 communes réparties en 6 Établissements de Coopération Intercommunale (EPCI).
- Cinq de ces EPCI (la CABA, les Communautés de communes Cère et Goul en Carladès, Cère et Rance en Châtaigneraie, Pays de Maurs et Pays de Montsalvy) sont à Fiscalité Professionnelle Unique
- Les 5 EPCI du bassin du BACC perçoivent en lieu et place des communes membres le produit des Cotisations Foncières des Entreprises (CFE), le produit des Cotisations sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), celui des Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseau (IFER).
- Les communes n'ont plus de pouvoir de vote de taux sur la CFE.
- Seul l'EPCI d'entre 2 Lacs est à Fiscalité Professionnelle de Zone, ce qui signifie que chaque commune membre vote son propre taux de CFE applicable sur son territoire.
- On constate sur le bassin aurillacois un important écart de taux de CFE : + de 24 points de pourcentage entre le taux applicable sur la commune de Saint Victor (20.07%) et celui applicable sur la commune d'Arnac (44%), toutes deux membres de l'EPCI Entre 2 Lacs.
- La moyenne des taux de CFE applicables sur le périmètre du SCOT se situe à 29.23%
- Les taux de Taxe d'Habitation (TH) varie entre 15.09% sur la commune de Montvert jusqu'à 33.07% pour la Préfecture du Département.
- La moyenne des taux de TH se situe à 22.13%.
- Chaque EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique a voté un taux additionnel légèrement supérieur à 11% (conséquence des règles de débasage des taux communaux suite à la réforme de la Taxe Professionnelle). Seul l'EPCI à Fiscalité Professionnelle de Zone a un taux très inférieur à 2.42%.
- Les taux de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) varient entre 8.31% sur la commune de Pailherols et 39.11% sur le territoire de Saint Etienne Cantalès. La moyenne des taux se situe à 19.51%.
- Les taux de Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) présentent un écart plus important. En effet, l'écart est compris entre 33.96%, taux applicable sur le territoire de la commune de Montvert et 150.86% applicables sur le territoire de Saint Victor. La moyenne des taux des communes du périmètre du SCOT se situe à 92.83%.

Comparaison de la pression fiscale sur le territoire du SCOT :

- La pression fiscale des EPCI varie entre 315€/hab. et 493€/hab. La moyenne régionale des EPCI de même strate est de 523€/hab.
- Seul l'EPCI Entre 2 Lacs se situe au dessus de cette moyenne avec 763€/hab. Différence liée à d'importantes recettes de fiscalité professionnelle. En effet, le territoire de l'EPCI de Laroquebrou compte deux barrages EDF ainsi qu'une usine d'équarrissage.
- La pression fiscale sur le territoire de la CABA s'élève à 665€/hab.

Orientations stratégiques pour le projet de territoire

- Développer une forme de solidarité entre communes en « partageant » leurs moyens humains et matériels entre communes.
- Développer la solidarité financière des communes et communautés de communes en prenant en compte les nouvelles utilisations des ressources communautaires.
- Inciter toutes les communes indépendamment de leur taille ou de leur situation financière, à mutualiser l'ingénierie qualifiée et plus globalement leurs services.
- Développer l'actualisation des pactes financiers et fiscaux entre les communautés de communes devant tenir compte des nouvelles formes de solidarité et les prendre en compte dans le partage des ressources du territoire.

Points de vigilance aux acteurs du territoire

- ◆ Veiller à ce que l'intercommunalité soit un vecteur d'économie d'échelle pour les communes pour, en finalité, baisser la pression fiscale des contribuables.
- ◆ Veiller à ce qu'en mutualisant leurs compétences et en regroupant leurs moyens, les communes voient leur coût de « production » de service public diminuer.

ENJEUX PRIORITAIRES DE L'ÉTAT



TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ENJEUX PRIORITAIRES

STRUCTURATION DU TERRITOIRE	
Conforter Aurillac dans son rôle de ville moyenne, au bénéfice du territoire du BACC, plus largement dans l'espace rural fragilisé du Massif Central. Structurer l'espace territorial du BACC à partir du pôle supérieur d'Aurillac en définissant une armature urbaine de proximité porteuse de services au bénéfice des territoires proches.	Pages : 36 38 70
STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
Développer une stratégie de développement économique du territoire, basée sur ses ressources locales (agriculture, bois), l'innovation (niches économiques émergentes), l'attractivité touristique (patrimoine, paysage) et la « silver économie »	Pages : 44 46 50 38
CADRE DE VIE ET ATTRACTIVITÉ	
Valoriser les qualités du territoire et préserver le cadre de vie, source d'attractivité qui permettra non seulement de relever le défi démographique présent et à venir, mais également de préserver le bien être des habitants.	Pages : 22 30 36 60
GESTION ÉCONOME DU TERRITOIRE	
Aménager le territoire de manière raisonnée et économe en préservant les espaces naturels et agricoles et en densifiant les espaces urbanisés.	Pages : 20
GOUVERNANCE	
Développer une gouvernance locale au plus près des enjeux inter-communautaires en s'appuyant notamment sur tous les acteurs du territoire et une ingénierie de qualité.	Pages : 66 68 70

SIGNIFICATION DES ACRONYMES

- PLH – programme local de l'habitat
- PLU – plan local de l'urbanisme
- PPBE - plan de prévention du bruit dans l'environnement
- SAGE – schéma d'aménagement et de gestion des eaux
- SCOT – schéma de cohérence territoriale
- SDAGE – schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
- SPANC – schéma public d'assainissement non collectif
- SRADDT – schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire
- SRCAE – schéma régional climat air énergie
- SRIT – schéma régional des infrastructures et des transports
- ZDE – zones de développement de l'éolien
- ZNIEFF - zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

SERVICES CONTRIBUTEURS

Cette note d'enjeux a été élaborée sur la base des contributions émanant de différents services et établissements d'État :

Chef de Projet / Rédacteur : DDT du Cantal

Services contributeurs :

- Agence de l'Eau Adour-Garonne
- ARS - Agence régionale de Santé
- DDCSPP – Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
- DDFiP – Direction départementale des finances publiques
- DDT – Direction départementale des territoires
- DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail
- DRAAF – Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- DREAL – Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- DSDEN – Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale
- Préfecture
- STAP : Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine